

La loi de Finances rectificative doit constituer le point de départ de la réforme des finances publiques et de la fiscalité

Lire les propositions de l'USFP en pages 3-4-5-6

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9036

Mardi 9 Juin 2020

L'enseignement privé sur la sellette

Entre parents indignés et proprios intransigeants

Et si ce conflit larvé était un élément déclencheur pour inverser la tendance et redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement public ?



Page 8

Le déconfinement, une opportunité pour réfléchir à un nouveau modèle de développement urbain au Maroc



Pages 14-15

L'économie nationale a ralenti de 2,5% en 2019



Une croissance économique soutenue par les activités non agricoles

Page 16

Walid Regeragui lorgne le poste de sélectionneur national



Page 21

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Document

La loi de Finances rectificative doit constituer le point de départ de la réforme des finances publiques et de la fiscalité

Actualité



Préambule

Durant plus de trois mois, le monde entier s'est trouvé acculé à un mode de vie fait d'isolement et de confinement sanitaire afin de parvenir à contourner la pandémie de Covid-19. La plupart des gouvernements ont de ce fait opté pour l'adoption de l'état d'urgence et de fermeté dans l'application des dispositions et des mesures préventives.

Cette pandémie a démontré à travers le monde que les risques que nous nous préparions à affronter et pour lesquels nous nous armions en vue de nous en prémunir ne sont pas de vrais risques ou, pour le moins, ne constituent pas ces dangers qui pourraient représenter une menace d'éradication de l'humanité.

La plus grande menace pour notre vie vient aujourd'hui d'une molécule microscopique qui ne distingue ni entre le pauvre et le riche, ni entre le blanc et le noir, et ne reconnaît pas non plus les frontières. Si elle nous attaque donc, c'est parce que nous sommes des humains.

Aussi toute guerre contre ce virus doit-elle englober les efforts collectifs de l'humanité toute entière. Et cela ne

peut se faire qu'à travers l'unification de nos rangs au niveau de la recherche scientifique, des échanges logistiques

de la consultation et de la gestion économique et sociale.

Pour ce qui est de l'économie mondiale, il semble que nous soyons en plein dans une crise unique en son genre puisqu'elle a été sciemment déclenchée par les pays du monde. Pour notre part, nous considérons le droit à la vie comme étant le droit suprême par rapport à tout autre. La particularité de cette crise économique réside dans le fait qu'il s'agit d'une crise d'offre et de demande en même temps. C'est d'ailleurs ce qui en fait la plus grande crise qu'ait connue le monde durant les cent dernières années. A telle enseigne que même les grandes puissances s'apprentent à vivre des jours difficiles. C'est ce qui explique les politiques volontaristes adoptées par ces gouvernements et leurs banques centrales. Il y en a même qui prônent des politiques économiques souveraines.

Cette introversion serait compréhensible et même nécessaire dans cette conjoncture de confinement sanitaire mais elle ne peut être permanente eu égard à l'inter-liaison qui caractérise l'économie des pays. Nous ne sommes pas contraints de choisir entre le libéralisme sauvage d'un côté et les politiques protectionnistes renfermées

(chauvinistes) de l'autre. Il est par contre possible de revoir les réseaux de production à l'avenir en se représentant la nécessité d'assurer un seuil minimum concernant certains produits d'autosuffisance et de constitution de stocks des produits que l'on est dans l'impossibilité de produire localement, de réduire l'empreinte carbone et de laisser l'agrément des marchandises bon marché au profit de celui de la qualité et de la durabilité du point de vue environnemental et social.

Une simple lecture de certains rapports des organisations internationales et régionales d'Afrique ou du Moyen-Orient renseigne sur le grand développement du Maroc par rapport aux dispositions qu'il a annoncées et mises en œuvre. C'est un constat doublement rassurant, et notre pays disposant de moyens qui lui sont propres et qui nous permettent d'affronter les crises et le gouvernement étant conscient de la gravité de la situation.

Dès le tout début de la propagation du virus, l'Etat a assumé, sous la conduite de S.M le Roi, son cachet social de manière remarquable. Ce qui a valu à notre pays d'être un exemple à travers le monde.

Les initiatives Royales ►►

“

Instauration d'un impôt sur la fortune

L'esprit d'unité nationale, les principes de solidarité collective et la garantie de la capacité de l'Etat à sauvegarder les droits acquis nécessitent une participation forte, claire et mobilisée du capital national et de ceux qui ont des fortunes importantes

ont grandement contribué à éviter à notre pays des drames qui auraient eu des conséquences désastreuses. Notre pays a positivement réagi aux rapports des organisations internationales (OMS, FMI, ONU, Banque mondiale) et ce avec raison et sagacité. Les initiatives Royales se sont succédées. S.M le Roi, dans le cadre des prérogatives que lui confère la Constitution en tant qu'Amir Almouminine, chef d'Etat, chef suprême et chef d'état major des FAR, a en effet lancé les initiatives nécessaires pour limiter la propagation du virus, ce qui a eu pour effet l'adhésion de toutes les composantes de la société pour contribuer aux efforts déployés dans ce sens.

Nous nous devons d'être fiers de la création du Fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du coronavirus pour assurer la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, soutenir le pouvoir d'achat, aider les secteurs économiques affectés et préserver les postes d'emploi. Et grâce au magnifique élan de solidarité démontré par toutes les composantes du peuple marocain, les contributions ont dépassé de loin toute attente pour atteindre 33 milliards de dh (soit près de 3% du PIB). Comme il faut saluer la création du Comité de veille économique qui a pour mission de scruter les répercussions de la pandémie et de prendre l'initiative d'y remédier.

En cette conjoncture exceptionnelle, l'administration marocaine, toutes composantes comprises, entre cadres et fonctionnaires, a démontré sa grande capacité à s'adapter et à créer. Et, d'autre part, le dévouement et l'abnégation dans l'accomplissement des différentes tâches et missions. Et c'est ce qui nous change de ces doigts accusateurs qui visaient l'administration avant cette pandémie. Le confinement sanitaire aura convaincu tout le monde de la grande importance du secteur public et par là de son rôle vital et que le secteur privé ne peut assurer.

Un grand merci donc à tous les intervenants dans le secteur de la santé, de l'hygiène, de la sûreté, aux autorités locales et à celles et ceux qui veillent au fonctionnement des infrastructures et de la logistique et qui risquent leur vie pour nous protéger et assurer nos besoins. Elles toutes et eux tous méritent amplement qu'on leur accorde plus d'intérêt et qu'on pense à récompenser leurs efforts.

Dans ce contexte, il convient de rappeler la situation des Marocains bloqués à l'étranger sans oublier les efforts déployés par les consulats du Royaume pour leur venir en aide. Mais la longue durée du confinement sanitaire et l'absence de vision quant à la réouverture des frontières doivent inciter à une intervention dans les plus brefs délais pour leur rapatriement.

Le plan national multidimensionnel conçu par le Maroc et auquel tout le monde a adhéré dès le début n'aurait pu être concrétisé s'il n'y avait pas l'action responsable de l'Etat et la confiance que voue le citoyen aux institutions étatiques. C'est là une preuve de synergie entre l'Etat avec ses différentes institutions et ses pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui veille à la protection de la vie et des intérêts des citoyens et la société qui respecte les décisions et les mesures de ses institutions.

Il faut bien s'employer à préserver cette



Dialogue social *Nous considérons que le dialogue social doit servir de base à tout futur débat public concernant les actions à prendre*

trame et la prémunir contre toute tentative de nuisance d'autant que nous avons aujourd'hui l'opportunité d'une réédification sur des bases saines.

L'occasion de consolider les acquis et de renforcer la spécificité marocaine. Nous sommes un pays aux affluents multiples solidement attaché à une vie digne et à des institutions constitutionnelles. Et c'est justement ce qui a été fait pour faciliter au gouvernement sa mission de gérer la crise. Une synergie et une coordination rares qui ont caractérisé l'action de ses différents secteurs. C'est là un capital qu'il ne faut en aucun cas dilapider à cause de tiraillements ou de petits calculs politiques qui constituent une menace pour l'intérêt du pays.

Aujourd'hui alors que notre pays est à l'épreuve, tout le monde prend conscience du sens d'un Etat fort et juste. Un Etat crédible qui veille à assumer ses responsabilités et à tenir ses engagements.

Et des institutions déterminées à accomplir leur mission, quelles que soient les circonstances. Tout le monde prend également conscience du sens d'une société moderniste et solidaire : des catégories sociales solidaires, abstraction faite de leur appartenance de classes, géographique ou de genre.

La subjectivité n'a pas lieu d'être, quelle qu'en soit la nature. Nous nous devons aujourd'hui de constituer une alliance nationale sans en excepter personne (majorité et opposition, partis et syndicats, associations et individus). Une alliance qui se doit de constituer un bloc uni pour consentir les sacrifices nécessaires en vue d'une sortie de crise.

En tant que démocrates, imprégnés des valeurs de liberté et des droits de l'Homme, nous sommes contrariés par cette situation imposée par le confinement sanitaire avec ce qui en découle comme réduction effective de la liberté de prise d'initiative et de mouvement, mais nous ne nous sommes pas moins conscients du fait que le droit à la vie et le devoir de défendre la pérennité de cette nation et de l'humanité entière nous obligent tous à consentir quelques concessions circonstancielles dans

l'espoir de voir le pays prendre le dessus sur cette pandémie.

Notre satisfaction trouve sa justification dans cette méthode civilisée adoptée par les autorités locales dans la gestion du confinement et la vitesse d'exécution à l'actif du gouvernement et du Parlement pour mettre sur pied les lois et les décrets permettant de gérer cette étape de manière appropriée.

L'étape à venir est particulièrement délicate. Elle exige de nous de garder la même attitude consistant en le respect total des mesures préventives dictées et des dispositions et décisions institutionnelles qui se rapportent à cet état d'urgence sanitaire tout en préservant cette solidarité qui a régné entre les différentes catégories sociales.

Le recours par plusieurs pays au déconfinement progressif n'a pas été si facile qu'on le croyait. Il s'est même avéré plus complexe que l'instauration du confinement.

Cela est essentiellement dû aux mesures et dispositions préventives exigées et cela de l'avis même des responsables du système de santé. Nous en citerons la stabilité de la situation pandémique, la baisse du nombre des nouveaux cas, la diminution du taux de reproduction du virus, R0, à moins 1, l'augmentation de la capacité d'accueil des hôpitaux, la disposition des moyens de surveillance épidémiologique et du suivi des malades... Sans oublier, bien évidemment, l'adhésion de tout le monde aux mesures et gestes préventifs drastiques pour ce qui est de l'hygiène et de la distanciation sociale.

Notre pays connaît dans ce cadre un débat institutionnel et un débat public parallèle se rapportant à deux principaux sujets. Le premier concerne la gestion de la crise dans la perspective de limiter la propagation du coronavirus, voire d'y mettre un terme. Et le second est en rapport avec les perspectives d'avenir pour l'après. Dans ce débat et à travers ces deux volets, de nombreuses idées ont surgi. Des idées que notre parti n'a cessé de défendre et qui constituent toujours l'essence de sa distinction.

Même si nous ne sommes pas en mesure de procéder à une évaluation objective d'une pandémie dont les contours n'ont toujours pas été clairement définis et dont les répercussions au niveau socioéconomique ne cessent de prendre de l'ampleur de temps à autre. Cependant, l'on peut avancer quelques remarques préliminaires alors que nous sommes toujours en guerre contre ce virus et l'on ne sait quand elle prendra fin.

L'économie nationale à l'instar de celles des autres pays s'est ressentie par ce qui a été causé par la pandémie telles la cessation d'activité de milliers d'entreprises de différentes catégories (industrielles, agricoles, de services...). Certaines institutions nationales tel le Haut-commissariat au plan, ont prévu une baisse de croissance pour cette année en partant en fait d'une période limitée en comparaison avec celle liée au confinement sanitaire. La situation est telle que le sort de cette pandémie ne concerne pas que notre pays mais l'ensemble de la communauté internationale. Nous ne pouvons de ce fait nous avancer dans des prévisions sur une évolution prise de la situation ni sur sa durée dans le temps. Nous sommes ce-

pendant sûrs que les conséquences seront néfastes sur l'économie mondiale, ce qui amplifiera la crise de l'économie nationale.

Par conséquent, compte tenu de cette circonstance exceptionnelle, la loi de Finances rectificative est l'occasion d'exprimer la nécessité d'un effort national collectif et d'effectuer une rupture avec toutes les démarches d'élaboration des lois financières antérieures, et la nécessité de l'implication de toutes les forces vives du pays dans son élaboration et sa traduction en réponses précises, complètes et efficaces, et ce, en vue de réduire les effets de la pandémie et de définir un agenda pour la levée du confinement dans un premier temps et de mettre en place un plan de relance économique qui garantirait le développement social, la stabilité et la paix sociale dans un second temps. Par ailleurs, la loi de Finances 2012 devrait constituer le véritable point de départ des réformes structurelles des finances publiques et de la réforme fiscale, sachant qu'un certain nombre de résultats du débat national sur la fiscalité sont devenus caduques à la lumière de la crise actuelle. Nous considérons que le dialogue social, tel qu'il est pratiqué et exigé par les forces ouvrières, et comme stipulé par les discours Royaux, dans les contextes précédents, devrait être la base de tout futur débat public à propos des actions à prendre.

1 - Préservation de la santé des citoyens et garantie d'une vie décente

L'engagement de l'USFP dans la défense des droits sociaux des citoyens ne date pas de cette crise, mais il est enraciné dans notre culture et notre référentiel. Nous veillons à l'inclure dans nos programmes électoraux et nous l'avons considéré comme un pilier important dans notre conception du nouveau modèle de développement. Pour cela, nous ne traitons pas ici tous les secteurs sociaux, mais on va se focaliser sur les secteurs dont la pandémie a dévoilé l'importance et les lacunes.

A titre d'exemple, si le registre social unique a été mis en place, il aurait été très facile et efficace d'orienter les aides vers les personnes qui en avaient besoin. Et si le nombre des médecins et des infirmiers était le double de ce qui existe actuellement, réparti équitablement sur tout le territoire national, cela n'aurait-il pas réduit l'impact de la pandémie sur les hôpitaux et ne nous aurait-il pas rendus plus confiants dans nos capacités sanitaires pour y faire face ?

° Le système sanitaire

Aujourd'hui, nous nous rendons compte dans ces circonstances difficiles de l'utilité de permettre aux Marocains d'avoir un nouveau système de santé accessible à tous. Les déséquilibres du système de santé doivent être corrigés par l'adoption d'un système complet d'assistance médicale basé sur l'équité et la justice territoriale et l'adoption d'une vision globale dans la gestion du secteur de la santé qui ne doit pas être basée sur le modèle médical purement pathologique et thérapeutique.

►► Pour rappel, notre pays ne fait pas partie des pays qui ont des systèmes de santé solides et qui n'ont qu'à renforcer leurs capacités ou à augmenter leur capacité d'accueil pour faire face à une crise "passagère". Ces pays peuvent considérer l'investissement supplémentaire dans le secteur de la santé comme une priorité conjoncturelle. Par contre, nous, au Maroc, nous souffrons de faiblesses structurelles de notre système de santé. Par conséquent, cette pandémie n'est qu'une incitation qui nous met devant toutes nos responsabilités pour faire avancer ce secteur et tourner la page du passé marquée par les dysfonctionnements de la carte médicale, le manque de ressources humaines, les faibles capacités financières et la faiblesse de la couverture sociale.

Dans ce contexte, nous devons saisir cette opportunité pour élargir, d'une part, l'adhésion au système de sécurité sociale et pour inscrire, d'autre part, tous les autres groupes sociaux dans le système Ramed. Ce dernier a besoin de simplification des procédures d'adhésion et de mise à jour de ses informations et ce, dans le but de servir les intérêts des citoyens et préserver leur dignité. Nous avons besoin également de sensibiliser les bénéficiaires de leurs droits ainsi que le personnel des hôpitaux de leurs devoirs envers cette couche sociale.

° Le système éducatif

La pandémie et le confinement sanitaire ont mis en évidence la capacité d'adaptation du système éducatif. Cela est dû aux efforts consentis par le ministère, les AREF, les universités et les professeurs. En plus de ses tâches habituelles, le confinement sanitaire a placé le système éducatif face à de nouveaux défis tels que l'enseignement à distance ou la recherche scientifique dans les domaines liés à la pandémie et ses répercussions. Cette crise sanitaire a mis en évidence le rôle primordial du système d'éducation publique, d'une part, et les limites des choix néolibéraux mis en place lors de ces dernières années, d'autre part. Nonobstant la confusion de certains patrons d'établissements privés et les problèmes d'égalité des chances pour l'accès à Internet et aux ordinateurs, l'école publique marocaine était au rendez-vous, que ce soit en termes de prise de décision au bon moment ou en termes de mobilisation de toutes les capacités techniques pour réussir l'expérience de l'enseignement à distance ou en termes de programmation des examens et de préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Cela montre qu'une réforme est possible et que nous n'avons besoin que d'une volonté politique forte, d'une cohésion nationale et de notre responsabilité envers la génération montante. Cette conjoncture difficile a également démontré que l'enseignement supérieur public n'est pas seulement le sommet de la pyramide du système éducatif, mais qu'il doit plutôt être considéré comme le pilier qui contribue au progrès du pays, à la démocratisation de ses institutions et à l'édification d'une société moderniste dans laquelle règne la justice sociale. L'enseignement supérieur public participe à la production de nouvelles connaissances nécessaires pour développer les compétences nécessaires dont le pays a



Lutte contre la fraude fiscale
Pénalisation de la fraude fiscale car un texte de loi n'a aucune valeur s'il n'inflige pas des sanctions aux contrevenants

besoin, comme les médecins, les infirmières, les ingénieurs, les techniciens, les professeurs, les penseurs, les employés, les entrepreneurs, les artistes et autres.

Pour cela, nous considérons que la gratuité de l'enseignement est un droit pour le peuple marocain et un engagement et un contrat entre l'Etat et la société, et nous soulignons la nécessité de garantir une justice numérique et linguistique à tous les catégories sociales du peuple marocain.

° Réseaux de sécurité sociale

Enfin, cette pandémie a résolu le «nœud» de l'aide sociale directe que nous demandions depuis des décennies. Aujourd'hui, même si le registre national unifié n'a pas encore été mis en place, les ministères des Finances et de l'Intérieur ont fait preuve d'une grande capacité de réaction face à cette pandémie et ont pu distribuer des subventions financières (en moyenne 1000 dirhams) à plus de quatre millions de ménages. Ce qui nous rassure sur la possibilité de mettre en place des réseaux de sécurité sociale ciblant les catégories sociales défavorisées ou vivant dans une situation précaire. Même au niveau du financement, les chiffres montrent que les montants requis sont raisonnables dans les limites du budget de l'Etat si la problématique de la Caisse de compensation a été réglée, et si l'on parvient à la fusion de plusieurs Caisses qui fournissent des subventions rentrant dans le même cadre, et ce après la clarification du statut des bénéficiaires et la mise à jour des informations les concernant.

Pour cela, il faut traiter sérieusement les données que la situation actuelle a révélées et qui constituent une banque d'informations sur la situation économique et sociale du pays et démontrent des faits horribles en matière de précarité de l'économie et de faiblesses dues notamment à la prépondérance de l'informel. Cela exige une révolution dans l'approche à adopter pour surmonter la situation actuelle et la précarité, tout en affirmant qu'il est temps d'opérationnaliser le Registre social unique tant attendu.

2 - Poser les jalons d'une nouvelle économie nationale

Vu que nous sommes devant une crise économique sans précédent, à la fois une crise de l'offre et de la demande, en sortant dans le cas du Maroc tout particulièrement ne peut se faire via une politique de relance économique traditionnelle consistant à verser des fonds dans le système financier et à aider les entreprises en détresse. Nous sommes appelés aujourd'hui plus que jamais à mettre fin aux pratiques du passé.

° La priorité accordée à faire face aux risques de liquidité ne doit pas cacher d'autres risques qui nous guettent

La fermeture totale et inopinée du pays, qui était et est toujours nécessaire pour la préservation de la vie des citoyens, a impacté la majorité des entreprises marocaines et affecté leur capacité à faire face aux risques de liquidités. Pour cette raison, la réaction du gouvernement à travers « le Comité de veille économique » était judicieuse et vitale pour atténuer ces risques.

Cependant, nous ne devons pas nous contenter de cela et nous devons nous focaliser sur les risques de solvabilité qui pourraient empirer avec le retard de la reprise de l'activité économique. Le gouvernement pourrait acheter les dettes de certaines entreprises ou même contribuer au capital de certaines d'entre elles pour atténuer le poids de la dette pesant sur leurs budgets et pour leur permettre de continuer à investir et à employer. L'Etat pourrait même les nationaliser provisoirement pour éviter leur faillite. Il faut préciser que le recours ici à la nationalisation n'est pas fondé sur un référentiel idéologique, mais il viserait à sauver les entreprises nationales de la faillite et, partant, les postes d'emploi. A titre d'exemple, nous sommes aujourd'hui face à un modèle de mauvaise gestion d'une société nationale du secteur privé qu'il faut penser à nationaliser pour tirer profit de ses actifs vu la situation actuelle du marché mondial du pétrole. Il s'agit en l'occurrence de la SAMIR.

Le problème de liquidité affecte également la balance des paiements. Les rapports du bureau de change sur le commerce extérieur montrent comment la crise du Covid-19 affecte la balance commerciale marocaine. En effet, la valeur des exportations a dégringolé beaucoup plus que celle des importations. S'ajoute à cela la baisse prévue des recettes du tourisme, des transferts d'argent des MRE et de l'investissement étranger. Cette situation ne peut nous conduire qu'à un choc que même la baisse de la facture énergétique ne peut en atténuer l'impact. Pour cette raison, il est urgent de prendre des mesures pour réduire l'importation des produits considérés « non nécessaires » et revoir les accords de libre-échange qui portent préjudice à l'acteur économique marocain.

° La politique fiscale et la structuration du secteur informel

Les efforts consentis par le gouvernement restent incomplets à cause de l'importance du secteur informel, c'est-à-dire qu'un nombre important de Marocains ne sont pas intégrés au système fiscal et à la CNSS.

La politique fiscale et les mécanismes de la protection sociale ne sont que des outils de pilotage pour la gestion de la société et la préservation de sa cohésion pendant les crises. Et si le Maroc n'avait pas œuvré depuis son indépendance à mettre en place ces mécanismes (en dépit de ses limites), nous pourrions être aujourd'hui parmi les pays « faibles » qui nécessiteraient non seulement l'aide financière et l'accès aux crédits, mais auraient besoin également de quelqu'un qui pourrait gérer avec eux cette crise et acheminer les aides à leurs citoyens.

Pour cela, la mise en place d'une politique fiscale équitable et équilibrée est une nécessité vitale pour le Maroc post-crise Covid-19 pour que nous puissions être en mesure de faire face à des crises futures avec plus d'efficacité et moins de coût pour les finances publiques et pour que notre politique économique ait un grand effet.

Nous devrions, donc, affronter les dysfonctionnements du système fiscal par : 1) l'élargissement de l'assiette fiscale pour inclure toutes les activités commerciales y compris les nouvelles activités (l'économie numérique par exemple). La crise a dévoilé la limite du phénomène du « bricoleur » et a répondu à tous ceux qui mettaient en doute l'utilité de payer les impôts ou de déclarer les employés au niveau des Caisses de protection sociale, ce qui permettrait d'élargir l'assiette fiscale ; 2) La pénalisation de la fraude fiscale, car un texte de loi n'a aucune valeur s'il n'inflige pas des sanctions aux contrevenants ; 3) la structuration de l'économie informelle par la révision du seuil fiscal pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés pour encourager la structuration du secteur informel que la crise actuelle a montré qu'il constitue une partie importante de l'économie nationale, ce qui rend vains les efforts consentis par le gouvernement et la Banque centrale ; 4) l'instauration d'un impôt sur la fortune : l'esprit d'unité nationale, les principes de solidarité collective et la garantie de la capacité de l'Etat à sauvegarder les droits acquis nécessitent une participation forte, claire et mobilisée du capital national et de ceux qui ont des fortunes importantes pour protéger la capacité interventionniste de l'Etat. Cela passe par la mise en place d'un impôt sur la fortune qui constituerait une réserve supplémentaire s'ajoutant aux ressources de l'Etat (compte tenu notamment de la baisse des recettes de l'Etat à cause de la pandémie), et sur le plan moral une expression d'engagement conscient et efficace pour garantir les conditions de naissance de l'Etat protecteur qui serait le pilier de tout nouveau modèle de développement.

Ce sont des conditions préalables pour rééquilibrer les finances publiques, d'une part, et pour permettre au ►►

►► gouvernement de disposer des mécanismes qui seraient à même de redynamiser les secteurs sinistrés et d'orienter l'investissement vers de nouveaux secteurs, d'autre part.

° *La nécessité du soutien de la production nationale pour que celui de la consommation ne nous pousse pas à augmenter les importations*

La promotion de la production nationale est inévitable pendant et après la crise du Covid-19, suite à la perturbation des chaînes de production à l'échelle mondiale, ce qui a impacté les échanges commerciaux internationaux, d'une part, et vu que la plupart des gouvernements sont conscients aujourd'hui qu'un minimum d'autosuffisance est devenu nécessaire pour faire face à cette crise mondiale, d'autre part.

A cet égard, nous avons déjà plaidé dans notre mémorandum sur le nouveau modèle de développement et dans notre programme électoral des élections législatives de 2016 pour l'importance de la reprise de l'initiative nationale et pour ne pas miser sur l'acteur extérieur seulement (qu'il soit investisseur ou marché pour vendre nos produits). Nous avons considéré que les PME doivent être au centre des politiques monétaires, des stratégies sectorielles et de la gestion du climat d'affaires, dans le but de les développer, de les protéger et d'augmenter leurs capacités concurrentielles, ce qui leur permettrait de garantir des postes de travail, d'approvisionner le marché intérieur et de se diriger ensuite vers l'exportation.

Les événements actuels sont un bon exemple de la capacité des entreprises marocaines à s'adapter et de la capacité de l'employé marocain à innover. Et nous avons pu pendant quelques semaines développer l'industrie des masques à tel point que nous avons atteint l'autosuffisance et, mieux, nous avons commencé à exporter le surplus.

° *Quid des nouvelles politiques sectorielles ?*

Etant donné que nous sommes en train de poser les jalons d'un nouveau modèle de développement, il faut créer de nouveaux mécanismes de production de la richesse surtout après l'impact de la pandémie sur plusieurs secteurs économiques, ce qui rend impossible le fait de pouvoir travailler comme c'était le cas avant cette crise.

Et étant donné que la société moderniste solidaire à laquelle nous aspirons n'est pas seulement solidaire hic et nunc, mais il est également question, selon nous, d'une solidarité intergénérationnelle, nous considérons que l'économie verte est l'un des piliers essentiels sur lesquels repose notre modèle de développement.

La croissance verte est une occasion pour dépasser les modes de production et de consommation non durables et gaspilleurs. Il ne s'agit pas ici de se contenter de



Economie informelle *Révision du seuil de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés afin d'encourager le secteur informel qui constitue un pan important de l'économie nationale à intégrer l'économie formelle*

prendre en compte les questions environnementales dans les décisions d'investissement dans l'infrastructure par exemple, mais il s'agit d'une vision globale pour l'ensemble de la politique nationale qui viserait le développement durable protégeant le capital naturel et garantissant une vie digne aux citoyens sur tout le territoire national (surtout les habitants des zones isolées dans les montagnes et les oasis et les citoyens transhumants). Il n'est pas question ici d'appliquer les recommandations des institutions financières internationales ou des bureaux d'études, mais il s'agit plutôt d'un besoin urgent compte tenu de la rareté des ressources en eau et de la fragilité de l'écosystème de notre pays, ce qui a eu des effets désastreux ces dernières années sur nos concitoyens.

Evidemment, nous ne demandons pas d'appliquer des plans préparés d'avance par les institutions internationales, mais nous espérons que la créativité du Marocain ferait ses preuves encore une fois dans ce domaine et que le capital national -avec le soutien de l'Etat- pourrait développer quelques expériences embryonnaires en vue d'améliorer les conditions de vie, de créer les postes de travail et de diminuer la pauvreté et l'immigration. Un exemple des secteurs qu'on peut développer est le secteur de la production des plantes médicinales dont regorge notre pays pour que nous puissions passer d'un pays exportateur des matières premières à un pays exportateur des produits essentiels qui rentrent directement dans l'industrie des médicaments et des produits cosmétiques. Il faut citer également les initiatives d'exploitation des énergies renouvelables et qui nécessitent la réglementation de leur vente du secteur privé au réseau national de l'électricité, ainsi que les initiatives de recyclage des déchets, etc.

Il y a lieu de signaler que cette orientation faciliterait l'accès au financement dans le marché mondial surtout après cette pandémie qui a changé la vision des institutions financières quant au rôle de l'économie verte et a convaincu beaucoup de gens de la nécessité d'éviter l'exploitation des ressources de la terre et de préserver notre mode de vie.

Pour cette raison, nous proposons que notre modèle d'une économie verte au Maroc passe tout d'abord par le secteur de l'agriculture, à travers l'encouragement de

l'agriculture biologique, le soutien aux petits agriculteurs en leur permettant d'acquérir la propriété des terres et le financement et l'accompagnement technique. Cela aurait un double effet : d'une part, la production de produits alimentaires de qualité pour le marché intérieur, ce qui améliorerait la santé des citoyens et permettrait d'exporter le surplus compte tenu de l'augmentation de la demande pour ces produits ; et d'autre part, l'augmentation du revenu des ménages dans le monde rural et, partant, l'atténuation de la pression migratoire sur les villes dont les quartiers marginalisés souffrent de la densité de la population et de conditions de vie difficiles.

La crise de Covid-19 constitue un tournant majeur et historique de la civilisation humaine et un changement de l'essence de la présence de l'homme dans le travail, la communication sociale, l'éducation et la formation. Notre pays ne peut, donc, pas être une île isolée dans cette énorme transformation de la vie. Il doit plutôt faire partie de la révolution numérique et du développement technologique pour sortir des vulnérabilités structurelles qui caractérisent nombre de ses secteurs, notamment l'éducation, la recherche scientifique, la justice et d'autres. Il doit également porter une forte attention à la recherche scientifique dans tous les domaines dont ceux de la biomédecine et de l'intelligence artificielle, car ils produisent de la plus-value, financièrement et moralement, et ouvrent des perspectives importantes.

Quant aux secteurs sinistrés suite au confinement sanitaire, nous avons besoin de beaucoup de courage et de créativité pour sortir de la crise. Le secteur du tourisme, à titre d'exemple, a été fortement impacté par la fermeture des frontières et l'arrêt du mouvement des voyageurs. En effet, la Confédération nationale du tourisme estime les pertes du secteur à 46 milliards de dirhams à l'horizon 2022. Sachant que ce secteur assure environ 500.000 postes de travail et que son retour à la situation normale dans un an ou deux ans est impossible. Le soutien aux entreprises de ce secteur ne sera pas suffisant tant que l'offre sera sans aucun doute plus importante que la demande, ce qui aura pour conséquence la fermeture de certaines unités hôtelières et entreprises touristiques. Pour cela, il faut, d'une part, encourager le tourisme intérieur en développant un produit touristique répondant aux attentes et aux intérêts du touriste marocain et, d'autre part, prendre en compte les travailleurs dans ce secteur et préparer des programmes pour requalifier une partie d'entre eux et les réorienter vers d'autres secteurs.

Idem pour le secteur des services et du commerce qui sera impacté par le changement des modes de consommation et par le développement du commerce numérique (en Chine, après le déconfinement environ 30% de la population effectue ses achats via Internet au lieu de se rendre aux boutiques commerciales traditionnelles).

Enfin, il faut développer les capacités des régions et des provinces en prévision d'un avenir plein de dangers qui nous guettent comme ceux que nous vivons aujourd'hui. Cela passe par deux mécanismes :

° Développer un réseau logistique afin de renforcer les capacités des régions et des provinces pour atteindre l'autosuffisance

dans des domaines vitaux comme l'énergie, les produits alimentaires de première nécessité et la santé ;

° Préserver les terres agricoles de l'extension urbaine et encourager leur exploitation dans l'agriculture.

° Mettre fin aux pratiques du passé en instaurant les principes d'équité, de solidarité et de bonne gestion.

L'encouragement du capital national producteur, employeur et innovateur exige l'élimination de l'économie de rente, de la spéculation, du monopole et autres pratiques visant l'enrichissement rapide d'une minorité, sans créer aucune valeur ajoutée ni à la nation ni aux citoyens. Par conséquent, le système fiscal doit être nettoyé de toutes les niches fiscales et l'inspection de l'administration fiscale devrait être dotée des capacités humaines et matérielles pour lutter contre l'évasion fiscale.

En ce qui concerne les indemnités perçues pour les responsabilités représentatives, exécutives et constitutionnelles, et pour établir le principe de bonne gestion rationnelle des dépenses et compte tenu de l'urgence de réduire les dépenses injustifiées, on souligne la nécessité de mettre en place une règle juridique interdisant le cumul des salaires et des indemnités dans les instances territoriales et professionnelles élues et les institutions constitutionnelles et administratives, et ce dans le but de contribuer à la moralisation de la vie publique et de lutter contre les pratiques négatives qui contredisent les principes de bonne gouvernance, de bonne gestion et de rationalisation des dépenses publiques. Il faut également mettre en place une règle juridique interdisant à toute personne de bénéficier de plus d'une pension de retraite en provenance des finances publiques.

La nécessité de réduire les dépenses de gestion et de renoncer aux aspects du luxe pour pouvoir garantir des ressources et de les investir dans les services publics, afin de répondre aux demandes, de plus en plus évidentes des catégories les plus vulnérables ou en voie de le devenir.

Et enfin la nécessité d'activer les instances de gouvernance chargées de la lutte contre la corruption en raison des rôles qu'elles devraient jouer pour faire face à ces phénomènes qui coûtent cher à l'économie marocaine.

° *L'évaluation, la mise à jour et le contrôle*

Nos ressources sont limitées et nécessitent une utilisation rationnelle et efficace. Pour cela, le versement de l'argent par l'Etat pour le secteur privé ne doit pas être considéré comme un chèque en blanc. Au contraire, le gouvernement doit activer les moyens de contrôle et de suivi et assumer ses responsabilités dans ce domaine en présentant des rapports de façon périodique au Parlement à propos de la gestion de la pandémie, de ses répercussions et du sort de l'argent versé soit du budget de l'Etat ou du « fonds Covid-19 ».

On doit également être armé pour assurer le suivi et le contrôle de tout ce qui se passe durant la période de déconfinement, pour tirer les leçons et réagir rapidement en vue de revoir le cas échéant les mesures que nous avons prises.

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



L'enseignement privé sur la sellette

Entre parents indignés et proprios intransigeants

“

Et si ce conflit larvé était un élément déclencheur pour inverser la tendance et redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement public ?



Le torchon brûle comme jamais entre les écoles privées et les parents d'élèves. La cause ? Les frais de scolarité du dernier trimestre. Alors que les établissements scolaires exigent leur paiement en intégralité, des parents s'y refusent car insatisfaits des cours à distance dispensés en ces temps de coronavirus. Pour ces derniers, la crise sanitaire justifie amplement une réduction des frais de scolarité et même une exonération « d'autant que le contrat qui nous lie aux écoles est basé sur le présentiel et non sur les cours à distance », rappelle un parent d'élève en soulignant les nombreux frais supplémentaires (Internet, matériel informatique, etc) liés aux cours à distance ainsi que l'implication des parents indispensable par moments. Mais pour les établissements scolaires, il n'en est pas question. Car si certains concèdent que le e-learning n'est pas prévu dans le contrat, en revanche, ils mettent en avant certaines charges dont le salaire des enseignants qui demeure lui inchangé, e-learning ou pas.

« Nous avons reçu des plaintes de la part de certaines familles qui se trouvent dans l'impossibilité de régler les frais de scolarité de leurs enfants à cause du contexte de crise liée au Covid-19 et qui subissent des pressions de la part de ces écoles », confiait Hassan Bakhous, vice-président de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves au Maroc (FNAPEM), dans notre édition du samedi 16 mai. Quelques semaines plus tard, la situation n'a presque pas bougé d'un iota. Presque. Car, entre-temps, certaines écoles ont décidé de répondre favorablement à l'appel de la FNAPEM qui les a sollicitées dans un communiqué daté d'avril dernier « d'adopter une sorte de flexibilité et de prendre en considération le contexte de crise », ajoute Hassan Bakhous. La flexibilité en question a pris la forme d'une évaluation au cas par cas. Un formulaire de demande d'aide exceptionnelle liée au Covid-19 a été mis à disposition par certains établissements au profit des parents d'élèves en difficulté. Il comprend la situation familiale et surtout le motif de la demande (licenciement, réduction ou suspension du salaire,

arrêt d'activité professionnelle, etc) et doit être accompagné de justificatifs.

Sauf que voilà, certains parents d'élèves ont ressenti la démarche comme un affront. Sur les ondes radio, un parent a furieusement balayé de la main l'idée de se justifier de la sorte. «Sauf si les écoles font de même. Dans le cas où leur bilan comptable est dans le rouge, alors je paierais la totalité des frais et même un bonus », s'avance-t-il, confiant dans la bonne santé financière des écoles privées. « Des écoles qui surfacturent les frais d'assurance en début d'année pour s'en mettre plein les poches », s'emporte un autre parent. A y regarder de plus près, il est surprenant de constater l'aversion exprimée par certains parents envers les établissements privés. Pourtant, personne ne les a obligés à pactiser avec eux. Mais en même temps, faut dire aussi que les propriétaires des écoles privées ont œuvré maladroitement à la dégradation de leur image. Personne n'a oublié que la Ligue de l'enseignement privé a demandé « sa part » du Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus.

Le manque de communication et les décisions drastiques prises ont également œuvré en ce sens. Preuve en est ces établissements qui ont déposé des plaintes judiciaires contre des parents, ou d'autres qui ont brandi la menace de ne pas réinscrire les élèves des parents récalcitrants l'année prochaine, ou tout simplement de retirer les enfants dont les parents n'ont pas réglé la note des différentes plateformes utilisées pour les cours à distance, faisant fi de l'impact et du traumatisme engendré par une démarche aussi froide que dénuée de toute humanité. Un comble pour des établissements dont l'un des arguments commerciaux de base est le bien-être de "Vos" enfants. Bref, les écoles privées ne pouvaient pas mieux s'y prendre pour se mettre à dos l'opinion publique. Cela dit, outre le fait qu'elles n'obligent personne à s'attacher leurs services, on ne peut nier qu'elles ont elles aussi des charges. Certes, une école dont les portes sont closes à cause du confinement a forcément des dépenses en moins (transport scolaire, eau, électricité, etc) d'autant que la majorité des éta-

blissements scolaires ont demandé à leurs personnels de diminuer leurs salaires. Dans ce cas, le combat des parents d'élèves n'est pas dénué de sens. Mais ce n'est pas aussi simple que ça.

« Si les parents ne paient pas les écoles, c'est mon salaire qui est en danger », s'inquiète une enseignante vacataire dans un collège privé à Casablanca où plusieurs salariés forfaitaires (chauffeurs, agents de sécurité, etc) ont dû se rabattre sur la CNSS à défaut de percevoir leurs salaires. Puis de poursuivre : « Je suis la première à dire que le e-learning n'a absolument rien à voir avec les cours en présentiel. Et je suis la première à en souffrir. Je suis mal à l'aise car je constate que l'apprentissage est plus compliqué. Mon message a du mal à passer à cause de l'inattention de certains élèves. Mais ce n'est pas pour autant que j'accepterai de m'asseoir sur une partie de mon salaire. J'estime que je fais mon travail donc je dois être payée en retour ». Vous en conviendrez sûrement, il est impossible de cerner avec exactitude la santé financière de tel ou tel établissement scolaire. Mais il ne faut tout de même pas oublier qu'ils ne sont pas tous dans le même panier. Les grands groupes scolaires ont sans aucun doute la surface financière pour trouver un terrain d'entente avec les parents d'élèves quitte à perdre un peu d'argent. Mais la majorité des établissements sont des petites entreprises. Et dans leur cas, faire des concessions est moins évident. Et aussi étonnant que cela puisse paraître, la réalité est tout autre, à croire que l'on marche sur la tête. « Pour ma part, j'ai été correct. J'ai payé les frais de scolarité de mon enfant car mon salaire n'a pas été impacté par la crise contrairement à d'autres », nous confie un parent d'élève. Puis de nuancer : « Mais un ami à moi a été traité comme un paria par un grand groupe de Casablanca car lui a malheureusement été impacté par la crise actuelle et n'a pas pu s'acquitter des frais ».

En tout cas, ce conflit larvé nous apprend une chose : Un mépris généralisé pour l'enseignement public. Croire que tous les parents dont les enfants sont scolarisés dans le privé en ont les moyens est une utopie. Nombreux sont ceux qui s'endettent pour offrir ce qu'il y a de mieux

à leurs enfants. Enfin c'est ce qu'ils croient. Car rien ne prouve que leurs progénitures ne réussiront pas leur vie en s'asseyant sur les bancs des établissements publics. Et vice versa. Il n'y a pas de règle prédéfinie contrairement à ce qui est répandu. Résultat : Le pouvoir des établissements privés se trouve renforcé d'année en année. Et si la crise du coronavirus et le conflit larvé qui en a découlé étaient un élément déclencheur pour inverser la tendance et redonner ses lettres de noblesse à l'enseignement public ? Ce ne serait pas plus mal.

Chady Chaabi

Décès de Si Abderrahmane El Youssefi Condolances du Rassemblement des forces démocratiques

Suite au décès de Si Abderrahmane El Youssefi, le président du Rassemblement des forces démocratiques, Ahmed Oued Daddah, et l'ensemble des militants du parti mauritanien présentent leurs condoléances les plus attristées à S.M le Roi Mohammed VI, à la famille du défunt, aux militants et à la direction de l'USFP, au peuple marocain, ainsi qu'à la famille socialiste internationale.

Dans ce message de condoléances, le parti mauritanien a souligné que l'histoire gardera en mémoire le parcours de Si Abderrahmane qui avait milité pour la liberté, la justice et l'égalité, servant son pays, la Nation arabe, le continent africain, la famille socialiste et l'humanité tout entière.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Khalid Ait Taleb : *Le Maroc a eu raison de maintenir son protocole thérapeutique à base de chloroquine*



Le Maroc "a eu raison de maintenir le protocole thérapeutique à base de chloroquine" pour traiter les malades du nouveau coronavirus (Covid-19), a affirmé, dimanche, le ministre de la Santé.

"Le ministère de la Santé dispose d'un rapport pharmacovigilance en relation avec l'utilisation de la chloroquine et qui prouve qu'on a eu raison d'avoir maintenu notre décision", a souligné Khalid Ait Taleb, qui s'exprimait lors d'un webinaire pour les professionnels de santé et de la presse.

"Au moment où l'Organisation mondiale de la santé avait appelé à suspendre les essais cliniques au niveau mondial, le Maroc est resté attaché à sa décision initiale, dont la pertinence a été démontrée quelques jours après", a-t-il soutenu, expliquant que la chloroquine "a un effet très positif dans le traitement du Covid-19".

Il a rappelé que "le Maroc connaît bien la chloroquine depuis longtemps, à travers son utilisation dans la médecine interne et pour le traitement du paludisme", relevant que ses effets indésirables "ne posaient pas problème, du fait

qu'ils sont connus et qu'on les maîtrisait parfaitement".

"Nous sommes fiers de nos décisions judicieuses et prospectives en matière de protocoles thérapeutiques", s'est réjoui le ministre, saluant le comité technique et scientifique "qui a pris des décisions très importantes et très efficaces car, en intégrant la chloroquine au protocole thérapeutique, il nous a permis d'éviter des répercussions chez les personnes atteintes".

La préparation de la prochaine étape de la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) est menée "de manière collective, sérieuse et responsable", en application des Hautes directives Royales, a-t-il également souligné.

"Une action commune est menée par l'ensemble des composantes du gouvernement à tous les niveaux, notamment en matière économique", a-t-il ajouté en précisant dans ce sens que les ministères de la Santé et de l'Intérieur, en partenariat avec la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), se penchent sur la mise en oeuvre des Hautes instructions Royales relatives à la réalisation d'un dépistage massif au profit des salariés des entreprises du secteur privé, afin de détecter tout cas d'infection et d'éviter des foyers en milieux professionnels et familiaux.

"Nous avons réussi ensemble et avec fierté à surmonter le plus difficile de cette crise", s'est félicité le ministre, assurant que les structures hospitalières ont réussi à prendre en charge et à soigner les personnes atteintes de cette maladie.

Le ministre a, ainsi, invité les citoyens souffrant de maladies chroniques ou toute autre pathologie "à se rendre dans

les établissements publics et privés en toute quiétude pour recevoir les soins nécessaires, sans avoir peur de la contamination au Covid-19, une crainte qui est aujourd'hui non justifiée".

"Nous assurons aux citoyens souhaitant suivre leur état de santé que les établissements publics ou privés sont prêts à les accueillir et que ceux-ci ont mis en place les mesures de prévention appropriées", a-t-il affirmé, rappelant que l'état d'urgence sanitaire avait rendu difficile le déplacement vers ces structures.

Cette rencontre virtuelle a été organisée par la Société marocaine des sciences médicales (SMSM) et la Fédération nationale de la santé (FNS), en collaboration avec le ministère, en vue de traiter des voies à suivre pour réussir le déconfinement, du rôle des médias durant cette crise sanitaire et de la relance économique.

C'est ainsi que le docteur Moulay Said Afif, président de la Société marocaine des sciences médicales (SMSM), a indiqué qu'après environ trois mois de confinement, il était judicieux pour l'ensemble des acteurs concernés d'échanger autour de ces thématiques, de mener une réflexion collective et de contribuer à la sensibilisation en vue d'un "passage sûr et fluide à la prochaine étape", avec le retour à la normale des activités sociales et économiques.

Il a insisté sur la grande importance de respecter et de préserver les gestes barrières afin d'éviter la résurgence du virus et la deuxième vague de l'épidémie, tant redoutée par certains spécialistes, tout en encourageant les citoyens à retrouver le cours normal de la vie en toute assurance.

40% du budget alloué par le Fonds Covid-19 entièrement consommés

Le ministère de la Santé a dépensé 800 millions de dirhams, soit 40% du budget qui lui a été alloué par le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Covid-19, a indiqué vendredi à Rabat le directeur de la planification et des ressources financières au ministère, Abdelouahab Belmadani.

Lors d'une conférence de presse axée sur le bilan de la gestion du budget dédié au ministère de la Santé à l'heure de l'état d'urgence sanitaire, il a précisé que sur un total de deux milliards de DH, un montant de 300 millions a été consacré aux équipements médicaux et 500 MDH aux médicaments, au matériel et aux tests de dépistage, mettant l'accent sur l'efficacité de la gestion des crédits mis à la disposition du département.

Après avoir rappelé l'accompagnement dont a bénéficié le ministère pour simplifier les procédures et mener à bien les

opérations urgentes avec la célérité requise dans un contexte international marqué par la pénurie d'équipements médicaux et une concurrence entre Etats, le directeur a affirmé que le Royaume a pu obtenir des résultats très significatifs sur le plan de l'équipement des hôpitaux.

Il a, à cet égard, mis l'accent sur l'équipement de plus de 1.200 lits de réanimation avec tout le matériel nécessaire, notamment en respirateurs artificiels, l'augmentation de la capacité d'accueil avec environ 1.500 lits supplémentaires ainsi que l'aménagement de plusieurs nouveaux services dans les hôpitaux publics, sachant que 72 hôpitaux ont été dotés d'équipements biomédicaux.

Sur le registre du matériel et des tests de dépistage, 13.000 analyses ont pu être réalisées chaque jour, a-t-il fait observer, précisant qu'il a également été



procédé à l'acquisition de 23 scanners et de 40 appareils à rayons x mobiles, à l'équipement de 15 laboratoires, y compris mobiles, en plus d'un deuxième laboratoire mobile en cours de préparation.

Il a, en outre, relevé que le

ministère s'est attelé à fournir 1.200.000 tests PCR de dépistage de Covid-19, afin d'augmenter la cadence des tests et dépasser le seuil de 10.000 tests par jour, de fournir 2 millions de tests sérologiques, d'acquies 1.100 kilogrammes de ma-

tière première de la chloroquine et de mettre à disposition six millions de comprimés d'hydroxychloroquine, sans oublier ce qui a été acquis à l'échelle nationale dans le cadre des préparatifs pour la période post-confinement.

Rhamna remet les pieds dans le préscolaire

Lancement d'un appel à proposition de projets au profit des associations

La direction provinciale de l'éducation nationale à Rhamna a annoncé le lancement d'un appel à proposition de projets en matière d'enseignement préscolaire au titre de l'année scolaire 2020-2021, au profit des associations actives dans ce domaine.

Cet appel intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes orientations Royales portant sur la consécration de la coopération entre les départements gouvernementaux et les organisations non gouvernementales (ONG) et des Hautes directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI contenues dans le discours du Trône de 2018, au sujet de la promotion de l'enseignement préscolaire, de sa généralisation et de l'amélioration de sa qualité.

Il s'inscrit en phase avec les attributions de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Marrakech-Safi et de ses services extérieurs, notamment dans le domaine du partenariat avec les associations de la société civile et traduit le souci de la direction provinciale de mettre sur pied des projets visant la réalisation de la gouvernance et de la gestion en matière de mise en œuvre du programme national de généralisation et de développement de l'enseignement préscolaire, conformément aux engagements pris devant S.M le Roi.

Cet appel à proposition de projets s'assigne pour objectifs de renforcer les mécanismes de gou-

vernance en matière de gestion du partenariat entre l'AREF et les associations, de consolider la culture de la qualité et de l'approche par projet, de doter les associations des ressources financières pour améliorer leurs prestations au profit des enfants du préscolaire, de faciliter le travail et la coordination entre l'Académie et les associations à travers des mesures et des documents précis, clairs et disponibles, et de fournir les outils de suivi, d'évaluation et de développement continu, indique un communiqué de la direction provinciale de l'éducation nationale.

Il concerne les associations ou les réseaux des associations nationales actives dans le domaine de l'enseignement préscolaire et reconnues d'utilité publique, les associations ou les réseaux des associations nationales, régionales ou provinciales actives dans le préscolaire, ainsi que les associations ou les réseaux des associations opérant dans le domaine de l'éducation et de la formation, y compris les associations des parents et tuteurs d'élèves.

La direction provinciale a, dans ce sens, invité les associations désirant participer à retirer les dossiers de demande de subvention auprès du service des affaires pédagogiques.

Ledit dossier doit contenir une demande de subvention d'un projet adressée au directeur provincial de l'éducation nationale, le dossier juridique de l'association (statut,



révisé définitif de dépôt, liste des membres du bureau de l'association, procès-verbal de l'assemblée générale) en cinq copies certifiées conformes à l'original, une copie des derniers rapports financier et moral de l'association, une attestation originale du relevé d'identité bancaire, des fiches techniques sur l'association et le projet selon les formulaires délivrés par la direction provinciale, ainsi que le cahier des charges relatif aux associations comportant le cachet de l'association et la signature de son représentant juridique.

Il doit aussi comprendre une copie du procès verbal de la réunion du bureau de l'association durant laquelle il a été décidé de présenter la demande de subven-

tion, signé par les membres présents, une copie des conventions de partenariat conclues par l'association dans les domaines de l'enseignement préscolaire ou de l'éducation et de la formation, des copies des rapports d'expertise comptable relatifs aux subventions dont a bénéficié l'association dans le cadre de ses partenariats avec l'AREF ou ses services extérieurs, outre une copie du décret en vertu duquel la reconnaissance d'utilité publique a été accordée aux associations concernées.

Le communiqué souligne que le dernier délai pour le dépôt des dossiers de demande de subvention au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale à

Rhamna est fixé pour le 19 juin à 16H30, notant que tout dossier incomplet ou reçu après la date susmentionnée sera rejeté.

Il sera procédé à une sélection préliminaire des dossiers au niveau du service concerné au sein de la direction provinciale, alors qu'une commission spécialisée présidée par le directeur provincial de l'éducation nationale procédera à la sélection définitive des demandes de subvention, tout en veillant à mettre en œuvre le principe de l'équité et de l'égalité des chances et à prendre en compte, dans le choix des associations, la réalisation de l'équilibre en termes de zones géographiques d'intervention au niveau de la province, conclut la même source.

Les marchands de bétail retrouvent le chemin du souk Lakhoulqa à Yousseoufia

Un marché hebdomadaire programmé chaque samedi



Les autorités provinciales de Yousseoufia ont décidé l'ouverture, chaque samedi, du souk hebdomadaire de la commune de Lakhoulqa aux éleveurs et aux marchands de bétail.

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de la valorisation et de l'encouragement du secteur de l'élevage au niveau de la pro-

vince de Yousseoufia, tend à atténuer les incidences négatives du confinement sanitaire sur les éleveurs.

Ainsi, la préfecture de la province de Yousseoufia a décidé l'ouverture de ce marché hebdomadaire chaque samedi de 05H00 à midi, uniquement aux éleveurs de bétail et aux marchands de

volaillies et de fourrages.

Dans une déclaration à la MAP, le président de la commune de Lakhoulqa, Ahmed El Ajili, a indiqué que ce souk hebdomadaire a été ouvert, samedi, suite à un arrêté du gouverneur de la province, Mohamed Salem Essabti, ajoutant que cette décision a été accompagnée par la prise d'une batterie de mesures préventives en vue d'éviter tout risque de contamination au Covid-19, à travers la stérilisation des camions, la prise de température des visiteurs et le morcellement du souk en petits espaces réservés aux vendeurs et marchands.

Il a précisé que plus de 300 têtes de bétail ont été exposées dans le cadre du respect strict, par les usagers, des mesures de sécurité sanitaire.

Il a, dans ce sens, tenu à saluer les efforts déployés par les autorités locales et les services sécuritaires pour garantir le déroulement normal et sûr des opérations d'achat et de vente.

Le responsable a, en outre, loué l'adhésion de la société civile en vue du respect scrupuleux des mesures préventives en vi-

gueur et de la sensibilisation des visiteurs à l'importance de se conformer aux règles d'hygiène comme la stérilisation et le port de masques de protection entre autres.

Il a, par ailleurs, rappelé qu'une réunion a été tenue récemment en présence des représentants de la direction provinciale de l'agriculture, de l'ONSSA, de la délégation provinciale de la santé et des autorités locales et de la commune, sanctionnée par un procès verbal définissant les engagements de chaque partie, ses attributions et son champ d'intervention.

La décision d'ouverture du souk hebdomadaire de Lakhoulqa a suscité un écho favorable auprès des éleveurs et des citoyens qui se sont rendus à ce marché, tout en faisant montre d'un haut degré de responsabilité et de respect des mesures préventives en vigueur.

Des commissions spécialisées veilleront, sous la supervision des autorités locales, des services sécuritaires et des départements concernés, au respect par les visiteurs du souk des mesures préventives et de sécurité sanitaire, afin d'endiguer la propagation du Covid-19.

La grande déprime des artisans

Le coronavirus a poussé des centaines de milliers de personnes vers la misère et mis en péril des savoir-faire ancestraux



Les poteries, les vanneries, les meubles en fer forgé s'entassent dans les échoppes désertes du centre artisanal d'Oulja, situé à Salé, près de Rabat. Sans revenus depuis près de trois mois à cause de la pandémie de Covid-19, les artisans dépriment.

"Le coronavirus, c'est le KO final: sans aide, sans soutien, notre métier va disparaître", déplore Youssef Rghalmi, un potier de 49 ans qui vient de rouvrir le local où il expose le fruit d'un "savoir-faire transmis depuis des générations".

Dans l'atelier familial, l'argile se dessèche, le four est éteint, les neuf employés ne viennent plus. La dernière commande destinée à une cliente de France qui a annulé son séjour à cause de la fermeture des frontières prend la poussière dans un coin.

"On avait déjà du mal à survivre parce que les modes de vie ont changé, les métiers traditionnels se perdent parce que les jeunes ne veulent pas prendre la relève et là c'est le coup de grâce", renchérit Mohamed Touel, maître artisan de plâtre sculpté utilisé pour la décoration.

Ce sexagénaire entreprenant a adjoint un petit restaurant à son échoppe mais a dû baisser le rideau à cause de l'état d'urgence sanitaire instauré depuis mi-mars.

Les touristes étrangers ont disparu, le confinement obligatoire a paralysé la vie économique et la clientèle locale, engluée dans la crise, "a d'autres priorités que d'acheter des tapis", se désole Ahmed Driouch dans son grand magasin encombré de lampes en cuivre, céramiques, poignards, bijoux, coffres en marqueterie et tapis.

"Touché à 200% par l'impact du virus", ce commerçant pense qu'il lui faudra "au moins deux ou trois ans pour retrouver une activité normale".

A l'étage du magasin, quelques employés dépoussièrent un par un les quelque 10.000 tapis artisanaux en stock. "Il faut tout nettoyer même si, pour l'instant, personne ne vient", regrette l'un d'eux.

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Nadia Fettah, a récemment évoqué des pistes de relance, comme la création d'espaces d'exposition dans les grandes surfaces, pour ce secteur qui emploie plus de deux millions de personnes - soit 20% de la population active-, dont environ 230.000 artisans traditionnels. L'artisanat représente environ 7% du PIB, avec un chiffre d'affaires à l'export de près d'un milliard de dirhams l'an dernier. Malgré leur poids économique, les artisans travail-

lent dans des conditions précaires, sans couverture sociale, avec un réseau de distribution limité aux ventes occasionnelles et au bouche à oreille, comme tous les petits métiers au Maroc.

La trentaine de femmes qui tissent des tapis pour la petite coopérative "La femme créatrice" de Salé ont toutes perdu leurs maigres revenus.

Les tisseuses travaillent huit heures par jour un millier de DH par mois "quand les tapis se vendent" et elles "n'ont plus rien car il n'y pas eu une seule vente en trois mois", explique avec amertume Rachida Nabati.

Cette quadragénaire énergique qui travaille depuis l'âge de 7 ans a "dû emprunter de l'argent à des connaissances", malgré l'appoint du potager qui jouxte sa bicoque misérable. Dans la coopérative, quelques-unes ont bénéficié des aides directes débloquées par l'Etat, d'autres "n'ont rien eu et ne parviennent plus à payer leur loyer".

"Il faudrait vendre sur internet, mais on ne sait pas faire", regrette cette mère de famille qui a appris seule à lire et à écrire. "Une plateforme numérique a été lancée pour les artisans il y a quelques années, mais ça ne marche pas", précise le maître plâtrier Mohamed Touel.

Suspension d'un caïd et d'un auxiliaire d'autorité

Le caïd de la commune d'Ourtzagh, dans la province de Taounate, a été suspendu de ses fonctions pour avoir violenté un individu, indique dimanche un communiqué du ministère de l'Intérieur.

"Un contenu numérique circulant depuis samedi sur les réseaux sociaux et les applications de messageries instantanées, contient l'enregistrement d'une conversation entre le caïd de la commune d'Ourtzagh et un individu, accompagné d'accusations d'actes de violence de l'agent d'autorité sur cet individu", précise le communiqué.

Une enquête a ainsi été ouverte par les autorités provinciales de Taounate et l'agent d'autorité en question a été suspendu de ses fonctions, dans l'attente de sa présentation devant le conseil de discipline au niveau des services centraux du ministère de l'Intérieur, afin de statuer sur les manquements et dépassements professionnels qui lui sont reprochés et de prendre les mesures qui s'imposent, selon la même source.

Un auxiliaire d'autorité exerçant à Safi a été, lui aussi, suspendu de ses fonctions pour manquements professionnels présumés, indique dimanche un communiqué du ministère de l'Intérieur.

"Une séquence vidéo partagée ce dimanche sur les réseaux sociaux montre un auxiliaire d'autorité dans la ville de Safi recevant une somme d'argent de la part d'une femme en vue d'une médiation ou intervention en sa faveur", précise le communiqué, notant que "compte tenu de ces manquements professionnels présumés, l'auxiliaire d'autorité a été suspendu de ses fonctions, dans l'attente des résultats de l'enquête administrative menée par l'autorité provinciale afin de pouvoir déterminer les responsabilités et prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent".



La tendance générale au déconfinement se confirme

Malgré sept millions de cas de nouveau coronavirus déclarés, plus de 400.000 morts dans le monde et une progression galopante en Amérique du Sud, la tendance au déconfinement et à la réouverture se confirme lundi dans de nombreux pays.

Selon un décompte réalisé par l'AFP à partir de sources officielles (et qui ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de cas), au moins 7.003.851 cas d'infection ont été recensés, notamment en Europe, continent le plus touché avec plus de 2,2 millions de cas et plus de 183.000 décès.

Mais même en Amérique latine, où pourtant la progression de la pandémie demeure inquiétante, l'heure est à l'assouplissement des restrictions, dans le but affiché de faire repartir des économies partout durement éprouvées.

L'Inde, où l'épidémie reste virulente, a autorisé à partir de lundi la réouverture de ses centres commerciaux et de ses lieux de culte.

Homme d'affaires, Mohit Budhiraja s'est rendu lundi matin à son temple hindou dans la capitale New Delhi pour la première fois depuis le début du confinement, équipé d'un masque sur le visage et de gel hydroalcoolique.

"Aller au temple fait partie de ma vie quotidienne. Quelque chose me manquait lorsque je n'ai pas pu aller au temple pendant toutes ces semaines", a-t-il confié.

De nombreux temples ont installé des "tunnels d'assainissement" à leurs accès. Les fidèles ont interdiction d'amener de la nourriture ou des offrandes à l'intérieur.

"La température des gens est prise deux fois avant qu'ils ne rentrent", a décrit Ravindra Goel, un responsable du temple Jhandewalan, l'un des plus anciens de la capitale indienne.

La Nouvelle Zélande, qui se félicite du rétablissement de la dernière personne qui était encore à l'isolement, a levé toutes ses restrictions nationales. Cela comprend notamment, et c'est une première mondiale, la reprise d'un championnat de rugby qui n'opposera que cinq équipes mais où le public sera autorisé dans les tribunes.

Le pays de cinq millions d'habitants n'a enregistré qu'un millier de cas et seulement 22 morts.

En Espagne, qui a enregistré 27.000 décès mais a réussi à maîtriser le virus ces dernières semaines, les matches du Championnat de football reprendront mercredi, après trois mois

d'interruption.

Dans la région de Madrid et à Barcelone, les plus affectées par la pandémie, la phase 2 du plan de déconfinement permet à partir de lundi aux commerces de rouvrir quelle que soit leur taille, mais à 40% de leur capacité.

Les plages de Barcelone pourront rouvrir à la baignade alors qu'il n'est possible pour le moment que de s'y promener ou d'y pratiquer la natation sportive. Les cafés, bars et restaurants pourront de nouveau accueillir les clients en salle - et non plus seulement en terrasse - en limitant drastiquement l'affluence.

La Pologne, qui a elle aussi entamé son déconfinement, a toutefois enregistré durant le week-end une montée en flèche des infections, avec 1.151 nouveaux cas. Parmi les personnes contaminées, près de deux tiers sont des employés de la mine de charbon de Zofiowka, dans le Sud du pays, et des membres de leurs familles.

En revanche, le Royaume-Uni, avec un total de 40.542 décès, ne lève qu'au comptegoutte les restrictions.

Toute personne arrivant au Royaume-Uni de l'étranger doit observer à partir de lundi une quarantaine de 14 jours, une mesure à l'efficacité contestée qui affole les secteurs aérien et du tourisme.

Cette quatorzaine, qui sera réexaminée par le gouvernement toutes les trois semaines, concerne toutes les arrivées par terre, mer et air, que les voyageurs résident ou pas au Royaume-Uni.

Comme porte de sortie, le gouvernement de Boris Johnson réfléchit à instaurer des ponts aériens avec certaines destinations touristiques, comme la France ou l'Espagne, ce qui permettrait de contourner la quarantaine.

La journée de lundi a marqué au Danemark la réouverture des piscines et des salles de sport, et en Irlande la réouverture de tous les commerces - hors centres commerciaux - avant la fin des restrictions de déplacement le 29 juin.

En Amérique latine, où pourtant la pandémie semble loin d'être sous contrôle, des mesures de déconfinement sont aussi prises.

Au Brésil, troisième pays le plus endeuillé au monde après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, le gouverneur de Rio de Janeiro a annoncé l'assouplissement des restrictions.

Le bilan officiel a franchi le seuil des 36.000 morts, sachant que la communauté scientifique au Brésil l'estime largement inférieure à la réalité.

Le Chili a enregistré des records ces dernières 24 heures, avec 96 décès et 6.405 contaminations, portant le total des morts à 2.290.

Cette pandémie "nous apprend que nous sommes une grande famille. Ce qui arrive à un être humain à Wuhan arrive à la planète entière, à nous tous. (...) Il n'y pas de mur, il n'y a aucun mur qui puisse séparer les gens", a analysé Isabel Allende, auteure chilienne interrogée par l'AFP sur sa vision du monde d'après la pandémie.

Au Pérou, deuxième pays d'Amérique du Sud le plus touché derrière le Brésil, le système

hospitalier est aussi au bord de l'effondrement, notamment à cause du manque d'oxygène.

Aux Etats-Unis, où les manifestations antiracistes dominent désormais l'actualité, le déconfinement se poursuit également.

Cette semaine, New York entrera dans la phase 1 du plan de réouverture de ses activités économiques.

Cette phase autorisera les entreprises du bâtiment et les usines de la capitale économique américaine à reprendre le travail. Les commerces de détail autorisés à rouvrir sous une forme restreinte.

Début timide de la première phase de déconfinement en Algérie

Une partie des commerces a commencé à rouvrir dimanche en Algérie dans le cadre de l'assouplissement des mesures prises pour lutter contre le nouveau coronavirus, le confinement partiel restant en vigueur dans la majeure partie du pays jusqu'au 13 juin.

La "feuille de route" du gouvernement dévoilée jeudi prévoit une opération de déconfinement "progressive, flexible et adaptée à la situation épidémiologique" avec une reprise d'une partie des activités commerciales.

Sont notamment autorisés à ouvrir dès dimanche les agences de voyage, les agences immobilières, les entreprises du secteur du BTP, les coiffeurs pour hommes - pas pour femmes -, les artisans, les fast-food -uniquement la vente à emporter-, les galeries d'art, les boutiques de sport, de jeux et de jouets ainsi que les pâtisseries.

Tous les commerçants sont tenus de respecter de strictes mesures de prévention. "Une fois que le gouvernement a donné des consignes d'ouverture, nous avons été contactés par les responsables du magasin pour venir travailler. Nous sommes arrivés à 08H00 pour ouvrir à 11H00. Cela nous a permis de préparer à l'entrée le gel hydroalcoolique, et on a décidé de réduire l'accès à une seule entrée et sortie du magasin", raconte Mohamed, jeune vendeur dans une boutique de décoration et d'aménagement intérieur.

Selon un photographe de l'AFP, le début du déconfinement a été très timide dimanche à Alger, le nombre de commerces autorisés à rouvrir dans la capitale étant limité.

"C'est le premier jour du déconfinement, les gens ont encore peur, on a l'impression qu'ils sont encore confinés", a confié à l'AFP Samir, qui tient le magasin "Paradis des enfants".

La seconde phase du plan de déconfinement, qui doit débiter le 14 juin, concernera d'autres activités comme les déplacements en taxi ainsi que la restauration.

Fin mai, le gouvernement a reconduit le confinement partiel à domicile jusqu'au 13 juin dans 44 des 48 wilayas (préfectures) d'Algérie et l'a totalement levé dans les quatre autres préfectures, dont trois dans l'extrême sud désertique du pays.

Les mesures de confinement se traduisent par un couvre-feu de 17H00 à 07H00 (de 16H00 à 06H00 GMT) dans les 16 wilayas les plus touchées, dont Alger et Oran, et de 19H00 à 07H00 dans les autres.

La fermeture des établissements scolaires et universitaires, des stades, des mosquées et des salles des fêtes reste en vigueur.

Selon le dernier bilan du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie, publié dimanche, 10.154 cas de contamination ont été officiellement recensés en Algérie, dont 707 décès, depuis l'enregistrement du premier cas le 25 février.

Le Comité scientifique a fait état de 6.717 patients guéris. L'Algérie est le plus touché des pays d'Afrique du Nord par la pandémie.



Les défaillances d'entreprises vont augmenter d'un tiers d'ici à 2021 dans le monde

Les défaillances d'entreprises dans le monde vont augmenter d'un tiers d'ici 2021 par rapport à 2019, "malgré les mesures de soutien public" à l'activité, selon un rapport publié lundi par l'assureur-crédit Coface.

Parmi les économies avancées, les Etats-Unis devraient être particulièrement affectés avec une augmentation de 43% de ces défaillances, qui devraient aussi croître de 37% au Royaume-Uni, de 24% au Japon, de 21% en France et de 12% en Allemagne, d'après ces projections.

Les pays émergents ne seront pas épargnés avec une hausse prévue de 44% au Brésil et de 50% en Turquie, ces Etats subissant

les contrecoups de "la chute des recettes touristiques", des transferts d'argent des travailleurs expatriés et de la baisse des cours des matières premières, selon le rapport qui prévoit une baisse du PIB mondial de 4,4% cette année.

"La forte hausse de sinistralité reflète une montée du risque de crédit des entreprises à court terme (6 à 12 mois)", d'après la Coface qui liste en premier les transports, et en seconds l'automobile, la métallurgie, la distribution et le textile-habillement, comme étant les secteurs les plus fragilisés par la pandémie de Covid-19.

La crise du coronavirus est "avant tout, une crise de la mobilité qui remet en cause

durablement nos modes de déplacements à la fois quotidiens et épisodiques, locaux et à l'étranger", souligne l'assureur crédit.

"Les niveaux d'endettement du secteur automobile mondial s'envolent, ce qui devrait inciter de nombreuses entreprises à vendre des actifs et se restructurer", prédit-il.

En outre, "le passage des moteurs à combustion aux moteurs électriques exercera sans aucun doute une pression supplémentaire sur les fournisseurs", prévient Coface, qui estime que "les constructeurs automobiles traditionnels ayant investi suffisamment dans ces technologies avant la crise Covid-19 risquent de connaître des situations moins

difficiles".

A l'opposé, "le secteur pharmaceutique et, dans une moindre mesure, l'agroalimentaire et les TIC (technologies de l'information et de la communication) sont les secteurs les plus résilients", selon l'étude.

Pour ce dernier secteur, Coface identifie toutefois des risques liés au "renforcement de la réglementation visant à garantir une meilleure protection des données des consommateurs" par exemple pour Google et Facebook ainsi que "la guerre commerciale" qui peut "aggraver des problèmes d'approvisionnement" comme avec la récente décision américaine de bloquer les livraisons de semi-conducteurs au chinois Huawei.

Après l'arrêt du trafic, les compagnies aériennes face au mur de la dette

Leurs avions cloués au sol, les compagnies aériennes ont eu recours à des aides et des prêts massifs des Etats pour ne pas sombrer. Mais la lente reprise annoncée du trafic aérien risque de les confronter au mur de la dette.

En avril, au pic de l'épidémie due au coronavirus, le trafic mondial a "touché le fond", en baisse de 94% par rapport à l'an passé, selon l'Association internationale du transport aérien (Iata) qui prévoit une chute de plus de moitié des recettes sur l'année.

Leur trésorerie s'évaporant à vitesse supersonique, les compagnies ont appelé les Etats à la rescousse.

Sur un total de 123 milliards de dollars d'aides étatiques, 67 milliards vont devoir être remboursés et le montant total de la dette du secteur s'élèvera à "près de 550 milliards, soit une augmentation massive de 28%", selon l'Iata. Air France a ainsi obtenu 7 milliards d'euros de prêts, Lufthansa 9 milliards dont 3 milliards de prêts, les compagnies américaines 50 milliards de dollars d'aide, dont 25 milliards de prêts.

Certaines ont déjà sombré comme les deux plus grandes compagnies aériennes d'Amérique latine LATAM et Avianca, Virgin Australia, South African Airways ou en-

core Thai Airways. "Là où les gouvernements ont tardé à réagir ou l'ont fait avec des fonds limités", selon le directeur général de l'Iata, Alexandre de Juniac.

"Aujourd'hui on a une crise de liquidités, qui est gérée principalement par des prêts d'Etat, des subventions. Mais cette crise de liquidités va se transformer assez vite en crise de l'endettement et il y a probablement des entreprises qui ne pourront pas s'en remettre", prédit Bertrand Mouly-Aigrot, expert en transport aérien au cabinet Archery Strategy Consulting, interrogé par l'AFP. "Le prochain défi sera d'empêcher les compagnies aériennes de couler sous le fardeau d'endettement", abonde M. de Juniac.

Les agences de notation S&P Global Ratings et Moody's ont ainsi dégradé les notes de solidité financières de nombreuses compagnies, parmi lesquelles Lufthansa, IAG, Aeromexico ou la brésilienne GOL classées dans la catégorie d'investissement spéculatif.

La dette du groupe IAG (British Airways, Iberia) devrait ainsi doubler d'ici fin 2020, à 15 milliards d'euros, tandis que la portugaise TAP pourrait ne pas respecter ses engagements financiers d'ici juillet, prévoit S&P.

A l'inverse, la low-cost Ryanair est entrée dans la crise avec de fortes liquidités et une très faible dette, note l'agence.

Aux Etats-Unis, le patron de Boeing David Calhoun a jeté un pavé dans la mare mi-mai en estimant "très probable" l'effondrement d'une grande compagnie américaine. Le cabinet CFRA Research explique dans une note avoir une "grande confiance" dans le fait que Delta et Southwest Airlines survivent à la crise, mais être moins affirmatif pour United et surtout American Airlines, considérée comme "à haut risque" parce qu'elle est entrée dans la crise déjà lourdement endettée.

Avec une reprise très progressive du trafic, les revenus vont être limités. Les compagnies américaines, comme les chinoises, peuvent s'appuyer sur un imposant marché domestique, le premier à redémarrer. Mais "le trafic domestique n'a pas la même rentabilité, le même potentiel de recettes que le trafic long-courrier", observe Bertrand Mouly-Aigrot.

Et ce sont les compagnies très dépendantes du long-courrier, comme la hongkongaise Cathay Pacific ou Singapore Airlines ou les compagnies du Golfe qui "souffrent énormément et vont attendre le

plus longtemps la reprise", selon lui.

Le retour du trafic au niveau de 2019 n'est pas attendu avant 2023, s'accorde-t-on dans le secteur.

Tim Clark, l'emblématique patron d'Emirates, qui a prospéré avec son hub de Dubaï entre l'Europe et l'Asie, a lui aussi une vision sombre de l'avenir. "Je ne suis pas optimiste quant au fait que certains des transporteurs représentés ici aujourd'hui, qui ont déjà été renfloués de manière significative, vont survivre aux prochains mois", a-t-il affirmé en visioconférence lors du salon Arabian Travel Market consacré au tourisme.

Avec des réseaux aujourd'hui anéantis et un retour très progressif des passagers, les compagnies vont devoir être pragmatiques et se "redimensionner pour un niveau d'activité en sortie de crise qui sera plus bas et ne pas avoir de nouveau problème de liquidités à horizon un ou deux ans", explique Bertrand Mouly-Aigrot, pointant un "effet-clicquet" néfaste: "Elles sont obligées de réduire leur taille pour réduire leur base de coûts et donc de réduire leur capacité à avoir une offre importante".

Avec pour conséquences des centaines d'avions retirés du service et des salariés licenciés par dizaines de milliers.

Le déconfinement, une opportunité pour réfléchir à un nouveau modèle de développement urbain au Maroc

Horizons



Le déconfinement approchant, l'exploration de toutes les solutions pour relancer la vie sociale et économique des villes marocaines, tout en contenant les risques de propagation du Covid-19, apparaît comme une nécessité. L'équation qui se pose est la même dans tous les pays: dans des espaces publics spatialement contraints, comment assurer une relance de la vie urbaine tout en respectant la distanciation physique entre les personnes ?

La piste d'un urbanisme temporaire

Pour résoudre cette équation, plusieurs villes de toutes tailles ont décidé de réorganiser temporairement le partage de leurs espaces publics par une nouvelle prise en compte des usages. Elles le font par des aménagements réversibles qui, demain, selon le choix des autorités et la démonstration de leur utilité, seront pérennisés ou démontés. Le principe de cet urbanisme temporaire ? Plutôt que de réduire le nombre d'usagers, il s'agit d'accroître l'espace et de désynchroniser les usages pour repenser les pratiques urbaines contraintes par la distanciation. Et pour cela, la tendance est partout à la réduction de la place accordée aux voitures individuelles, très consommatrices d'espace au regard du nombre de leurs passagers, au profit d'une valorisation des modes de déplacement alternatifs et d'espaces disponibles pour les activités sociales.

Des pistes cyclables temporaires, aussi appelées « Coronapistes », répondent à un besoin de déplacements alternatifs face à la promiscuité des transports en commun et aux embouteillages. Des droits temporaires d'extension des terrasses sont accordés, parfois sur des

places de stationnement, pour conserver une surface commerciale raisonnable malgré les règles de distanciation. Des rues sont piétonisées et des trottoirs élargis sur la chaussée pour faciliter le croisement des piétons, les sociabilités de la rue et les files d'attentes devant les commerces.

La crise sanitaire démontre que les villes ne sont pas figées une fois pour toutes autour d'un urbanisme automobile et de rythmes fixes. Elles peuvent faire évoluer leurs espaces publics en fonction des besoins émergents et des usages changeants. Les réglementations, aménagements, organisations de cet urbanisme temporaire de la rue, dictés par la crise sanitaire, invitent à penser une ville adaptable dans le temps. Il s'agit alors d'aménager le temps pour gagner de l'espace et faciliter la distanciation sociale, là où on a trop souvent aménagé l'espace pour gagner du temps et produire des foules.

Le Maroc a très vite compris le potentiel de changer temporairement l'usage de certains bâtiments pour répondre aux besoins liés à la crise. L'utilisation de gymnases sportifs pour les épreuves du bac et l'installation d'un hôpital de campagne dans le site de l'Office des foires et expositions de Casablanca sont des exemples concrets. L'esprit de ces innovations portées par les besoins d'usages plus que par des considérations techniques, peut être appliqué dans les espaces publics pour soutenir la reprise. Les villes marocaines ont, sûrement plus que dans d'autres pays, tous les atouts pour le faire.

La rue marocaine sous pression

Après plusieurs semaines de confinement, le désir de sortir des habitants n'a jamais été aussi grand dans un pays qui possède une cer-

taine culture de la rue. L'envie de terrasse, de trottoirs, de parcs, de souk, de médina, d'extérieur, de vie collective signe de prochaines retrouvailles avec la ville, d'autant plus que les convivialités festives traditionnelles du Ramadan n'ont pas pu avoir lieu. Déjà, de petits groupes discutent à bonne distance au coin des rues, les marchés se remplissent, les voitures reviennent et, avec elles, ceux qui aident à les stationner. Cette vie des rues qui reprend peu à peu, même masquée, doit s'accorder avec le besoin de distanciation.

Très vite, la relance de l'activité commerciale va questionner l'utilisation des espaces publics dans les quartiers anciens denses, dans les quartiers plus récents mais aussi dans les Mall appréciés des Marocains le week-end. Déjà, les files d'attente s'allongent sur les trottoirs devant les épiceries qui ont installé des comptoirs. Devant les restaurants, des dispositifs informels faits de tables et de chaises, facilitent la vente à emporter sur les trottoirs. Demain, la réouverture des magasins va intensifier ce besoin de trottoir car tous les clients ne pourront pas rentrer en même temps. Lors de l'ouverture complète des restaurants, les salles fermées seront bouclées au profit de terrasses plus aérées. Ce qui ne peut pas se faire dedans, devra se faire dehors. Dans les médinas, aérer la circulation piétonne sera un défi pour faire revenir, au-delà des habitués, les touristes. Dans les Mall, ce sera la circulation des clients qui devra être régulée et repensée pour éviter les foules.

Le déconfinement va s'accompagner, et on le sent déjà, d'une reprise des déplacements. La voiture est un mode qui risque d'être encore plus privilégié en tant que "cocon protecteur". Pourtant, les villes marocaines sont ➤➤

➤➤ déjà bien saturées de voitures et la place manque. Déjà, les files d'attente aux stations de tram et de bus dont la capacité d'emport a été réduite intensifient l'utilisation de la rue, tandis que la marche à pied, le vélo et les deux roues motorisées pourraient apparaître comme des alternatives auxquelles il faut donner de la place.

Les atouts des villes marocaines

Les villes marocaines ont tout intérêt à prendre le chemin de l'urbanisme temporaire pour réorganiser leurs espaces publics à l'aune de la crise. Elles en ont pour cela beaucoup d'atouts :

Elles disposent souvent de grands boulevards à plusieurs voies de circulation automobile. L'une d'entre elles pourrait être temporairement réservée aux bus pour améliorer leur vitesse commerciale et soutenir l'envie des habitants de les emprunter. Les vélos et dans certains cas les deux roues motorisées auraient le droit d'emprunter ces pistes pour venir temporairement en aide aux transports en commun à la capacité réduite, voire réduire le nombre d'automobilistes pour les courtes distances. Autre piste temporelle, la désynchronisation des horaires des grandes administrations, entreprises et universités. L'idée est de décaler les heures d'entrée et sortie de ces lieux très fréquentés pour étaler l'afflux des voyageurs aux heures de pointe du matin et du soir et satisfaire alors autant de voyageurs malgré une capacité d'emport réduite des Tramway et des bus.

Beaucoup de quartiers marocains disposent de trottoirs et de places assez larges pour expérimenter sans encombre des extensions de terrasses (restaurants et cafés), la création officielle de zones

pour la vente à emporter ou pour les files d'attente devant les commerces. Et lorsque les trottoirs sont étroits, les rues sont souvent bien pourvues en places de stationnement. La neutralisation de certaines d'entre elles pour agrandir les trottoirs assurerait la fluidité et le croisement à distance des piétons et la possibilité d'y installer des terrasses temporaires, voire du commerce ambulante.

Ces installations temporaires visant à faciliter le retour des clients et la distanciation des piétons nécessiteraient une autorisation officielle, sur une période prédéfinie, acceptée par le demandeur. Elles seraient réversibles dans leur aménagement, gérées par des personnes assermentées recrutées pour l'occasion. Elles ne pourraient se déployer partout et pour tout motif, au risque que le déconfinement marque un envahissement de l'espace public. Il s'agit bien d'actions temporaires qui peuvent, à la limite, être évaluées pour servir de test et aider à la décision des autorités dans l'organisation de la ville.

Dans les quartiers historiques denses, l'enjeu est d'agrandir l'espace marchable de la chaussée. Si les médinas sont un modèle de la ville piétonne, la question va se poser de dégager au maximum le sol de ses ruelles pour éviter de trop grandes densités piétonnes. Déjà des réglementations imposent le dégagement des étals du centre des ruelles des médinas et encadrent leur surface. Dans d'autres quartiers anciens, des villes ont piétonnisé temporairement des zones entières pour extérioriser les activités commerciales : les rues deviennent alors de nouvelles places accueillant les activités. La piétonisation peut aussi s'appliquer à certaines rues particulièrement fréquen-

tées, voire se limiter aux heures des prières à proximité des mosquées ou aux moments des entrées et sorties des établissements scolaires. Le passage à une vitesse réduite de 30 ou 20 km dans ces rues est une autre alternative pour faciliter la distanciation sociale des piétons tout en leur garantissant une plus grande sécurité.

Pour organiser ces actions, des plans de déplacement temporaires sont à envisager pour redistribuer les flux automobiles, par exemple lors de la piétonisation d'une rue. Elles nécessitent aussi des signalisations spécifiques et du matériel léger (peinture au sol, barrières, plots, planchers bois, etc.) facilement déplaçables. Si certains y voient des dépenses inutiles, d'autres envisagent ces actions comme des expérimentations qui peuvent ouvrir la voie à de nouvelles manières de concevoir l'espace public, en partant des usages et des besoins, plus que des considérations en termes seulement techniques et d'infrastructures.

Repenser la ville par les usages à l'aune de la crise ?

La rue marocaine est un espace de vie intense où se joue la construction de tout un pan de la société. Cette vie ne peut être indéfiniment cloîtrée entre les murs des maisons. Elle va s'exprimer de plus belle dans les semaines à venir et poser des questions aux villes qui doivent, dès maintenant, anticiper pour trouver un équilibre entre règles sanitaires et activités urbaines.

La piste de l'aménagement du temps et de la prise en compte des usages est féconde pour accompagner cette vie sociale à venir, entre bienveillance et réglementation. Elle est une piste concrète pour prolonger les efforts exemplaires et

payants qui ont été déployés jusqu'alors pour faire face à cette crise sanitaire.

Au-delà de l'urgence du déconfinement, les aménagements temporaires peuvent aussi être envisagés comme autant de tests qui, dans la droite ligne d'un pays en plein mouvement, représentent des opportunités pour commencer à réfléchir et tester un autre modèle de développement urbain.

La voiture dessine les villes marocaines depuis plusieurs décennies maintenant. Mais les villes marocaines ont d'autres atouts recherchés, ailleurs, par des urbanistes qui réfléchissent aux modèles de la ville de demain : une « ville du quart d'heure », où tout ou presque serait accessible à l'habitant en 15 mn de déplacement en privilégiant les modes actifs et transports en commun, où les espaces publics accueillent une vie sociale intense et des mobilités alternatives à la voiture et où les commerces de proximité fleurissent.

Déjà, les médinas sont un modèle historique inspirant pour cette ville, mais le tissu des petits commerces, la vente ambulante, l'intense utilisation de la rue, le développement des transports en commun, la vie de quartier, la gestion locale du quotidien, l'autopartage que sont les taxis collectifs ou partagés, sont autant d'atouts dont disposent les villes marocaines pour penser cette ville des proximités.

Alors que les villes marocaines se développent rapidement, le pays possède un passé inspirant et un souffle fort de modernité qui, s'ils sont associés, sont capables de préfigurer la ville de demain.

Par Benjamin Pradel

Docteur en sociologie urbaine, installé à Rabat en tant que consultant spécialiste de la ville et des mobilités.



La CCG lance sa fenêtre participative “Sanad Tamwil”

La Caisse centrale de garantie (CCG) a annoncé, dimanche, le lancement de sa fenêtre “Sanad Tamwil” exclusivement dédiée à l’activité de la finance participative.

S’inscrivant dans le cadre de l’accompagnement du marché des financements participatifs, cette fenêtre a pour mission de faciliter l’accès aux financements accordés par les banques et fenêtres participatives, aussi bien en faveur des entreprises que des particuliers et ce, à travers la mise en place de mécanismes de garantie dédiés, indique un communiqué de la CCG.

Ainsi, l’offre de la Caisse s’est enrichie de quatre nouveaux produits de garantie gérés par cette fenêtre, à savoir “Damane Moubachir”, “Damane Dayn”, “Fogarim Iskane” et “Fogaloge Iskane”, précise la même source, rappelant que ces instruments ont tous fait l’objet de l’avis de conformité du Conseil supérieur des oulémas (CSO), rapporte la MAP.

“Damane Moubachir” est une garantie des financements participatifs dédiée aux projets dont le montant de financement est inférieur ou égal à un million de dirhams (MDH), en faveur des entreprises dont le chiffre d’affaires (CA) ne dépasse pas 10 MDH et ce, avec une quotité de garantie entre 70% et 80%.

Le second instrument, “Damane Dayn”, est destiné à la garantie des projets des entreprises dont le CA dépasse 10 MDH ou dont le montant du financement est supérieur à 1 MDH, avec une quotité de garantie allant de 60% à 70%.

Pour ce qui est de “Fogarim Iskane” dont la quotité de garantie varie de 70% à 80%, il cible les populations à revenu modeste ou irrégulier, afin de leur permettre l’acquisition d’un logement ou d’un terrain et/ou sa construction, tandis que “Fogaloge Iskane” est destiné à la garantie des financements participatifs en faveur des ménages de la classe moyenne et des Marocains résidant à l’étranger (MRE) pour l’acquisition de leur logement ou terrain et/ou sa construction avec une quotité variant entre 50 et 80%.

L’économie nationale a ralenti de 2,5% en 2019



En 2019, l’économie nationale a montré des signes de ralentissement avec une croissance de 2,5% au lieu de 3,1% en 2018, dans un contexte marqué par une inflation maîtrisée et un allègement du besoin de financement de l’économie nationale.

Tirée par la consommation finale et la demande extérieure, la croissance économique a globalement été soutenue par les activités non agricoles, a récemment annoncé le Haut-commissariat au plan (HCP).

Après analyse des statistiques publiées par l’institution publique, il apparaît que le taux de croissance de l’économie marocaine s’est établi à ce niveau “sous les effets conjugués de la baisse de 5,8% en volume de la valeur ajoutée du secteur agricole (non compris la pêche) après une hausse de 3,7% en 2018, et de l’augmentation de 3,8% au lieu de 2,9% une année plus tôt de la valeur ajoutée des autres secteurs d’activité non agricoles”.

Selon l’arrêté des comptes nationaux de l’année 2019, “avec un accroissement de 2% des impôts nets des subventions sur les produits au lieu de 4,6% l’année précédente, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), hors agriculture, est passé de 3,1% en 2018 à 3,5% en 2019”.

Dans ce contexte, les analystes du Haut-commissariat notent que “le PIB aux prix courants s’est accru de 3,9% en 2019 au lieu de 4,3% une année auparavant, dégageant ainsi une augmentation du niveau général des prix de 1,3% au lieu de 1,1%”.

Commentant son évolution, en volume, le Haut-commissariat a constaté que la demande intérieure s’est accrue de 1,8% sur la même année au lieu de 4% en 2018. Elle aura ainsi contribué pour 2 points à la croissance économique nationale au lieu de 4,4 points l’année précédente, relève-t-on.

Le HCP en déduit que “les dé-

penses de consommation finale des ménages ont connu une hausse de 1,8% au lieu de 3,4% en 2018 avec une contribution à la croissance contractée à 1 point au lieu de 2 points.

Avec une contribution à la croissance de 0,9 point au lieu de 0,5 point, la consommation finale des administrations publiques a, de son côté, enregistré un taux de croissance de 4,7% en 2019 au lieu de 2,7% une année auparavant. Tandis que l’investissement brut (formation brute de capital fixe et variation des stocks) a, pour sa part, accusé un net ralentissement de sa croissance passant de 5,8% en 2018 à 0,1% en 2019.

Sur cette même période, le Haut-commissariat a relevé une contribution positive des échanges extérieurs de biens et services à la croissance, se situant à 0,5 point au lieu d’une contribution négative de (-1,2) point en 2018.

Le HCP a ainsi noté un accroissement des exportations de biens et services de 5,5% au lieu de 6% une année auparavant, avec une contribution à la croissance de 2,1 points au lieu de 2,2 points.

Avec une contribution négative de (-1,6) points au lieu de (-3,5) points l’année passée, les importations de biens et services ont au même moment accusé un ralentissement à 3,3% au lieu

de 7,4%.

S’agissant du revenu national brut disponible, les chiffres du Haut-commissariat font état d’une timide progression de 3,6% en 2019 au lieu de 3,1% en 2018 pour se situer à 1203 milliards de DH. Ce, “avec une augmentation, aux prix courants, de 3,9% du PIB au lieu de 4,3% l’année passée et une baisse de 1,5% du taux d’accroissement des revenus nets reçus du reste du monde au lieu d’une baisse de 16,9%”, a précisé l’institution.

En fin de compte, l’épargne nationale s’est stabilisée à 27,8% du PIB, “avec un accroissement de 3,5% de la consommation finale nationale en valeur au lieu de 4,4% enregistré une année auparavant”, apprend-on.

Quant à l’investissement brut (FBCF et variation des stocks), l’analyse des données a montré qu’il a représenté 32,2% du PIB au lieu de 33,4% une année auparavant.

Selon le Haut-commissariat, il a été “financé à hauteur de 86,4% par l’épargne nationale brute contre 83,1% en 2018”, a-t-il indiqué, notant ainsi un allègement du besoin de financement de l’économie nationale qui est passé de 5,6% du PIB en 2018 à 4,4% en 2019.

Alain Bouthy



Une croissance économique soutenue par les activités non agricoles

L'ONDA réalise un chiffre d'affaires en recul à fin mars

L'Office national des aéroports (ONDA) a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 916 millions de dirhams (MDH) au terme du premier trimestre 2020, en baisse de 9,5% par rapport à la même période de l'année précédente. Le CA au 31 mars 2020 a atteint 916 MDH, contre 1.012 MDH au T1-2019. Cette baisse est marquée principalement par une forte régression des redevances de survol de 15% et des redevances aéroportuaires de 8%, indique l'ONDA dans un communiqué financier.

Ainsi, les investissements réalisés se

sont élevés à 283 MDH et ont concerné principalement le projet de réaménagement et d'extension de l'aérogare de Nador, le projet d'installation d'une station radar pour assurer le contrôle d'approche de l'aéroport Fès et les travaux liés au projet de construction d'un nouveau module domestique à l'aéroport Mohammed V, relève le communiqué.

Concernant l'endettement, l'ONDA fait savoir que le niveau de ce dernier a atteint 4.775 MDH, en baisse de 10 MDH par rapport à fin décembre 2019.

CDG Prévoyance rouvre ses agences

La Caisse de dépôt et de gestion (CDG) Prévoyance, en charge de la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), a annoncé la réouverture de ses agences.

"Toute visite doit respecter les exigences de sécurité mises en place par CDG Prévoyance. Toutefois, nous rappelons que notre plateforme digitale et notre bureau d'ordre électronique restent à la disposition des clients et partenaires de CDG Prévoyance et que le déplacement en agence n'est conseillé qu'en cas de nécessité avérée", indique la même source dans un communiqué. Ainsi, CDG Prévoyance recommande aux clients d'utiliser, à l'avance, le service "Prise de rendez-vous" opérationnel depuis 2016 et ce, via ses sites web et centre d'appels. "Nos applications mobiles SMART RCAR

et SMART CNRA (IOS et Android), notre centre d'appels et nos sites web www.cnra.ma & www.rcar.ma, permettent d'accéder aux mêmes services et opérations disponibles en agence", fait savoir CDG Prévoyance.

La CDG assure, à travers CDG Prévoyance, la gestion administrative, technique et financière de deux organismes (CNRA et RCAR) et par conséquent 148 milliards de dirhams de réserves correspondant à plus de 20 régimes de retraite et fonds de prévoyance, caractérisés par une grande diversité en termes de population et de nature de prestations. Afin de remplir cette mission, CDG Prévoyance s'appuie sur une plateforme organisationnelle moderne, un SI agile, des ressources humaines compétentes et sur un dispositif de bonne gouvernance pour servir plus de 1 million de citoyens.

Le coût du confinement en Afrique s'élève mensuellement à 69 milliards de dollars

Le coût du confinement en Afrique s'élève mensuellement à 69 milliards de dollars, a affirmé la secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies, Mme Vera Songwe.

"L'Afrique devra passer d'un taux de croissance de 3,2% à près de 1,1%, ce qui aura pour conséquence majeure une augmentation de près de 40% du nombre des personnes souffrant de la pauvreté au niveau du continent", a souligné Mme Songwe qui a participé à une visio-conférence organisée récemment par l'École nationale de commerce et de gestion (ENCG) de Marrakech, et le Centre africain des solutions innovantes durables (ACISS) relevant de l'Université Cadi Ayyad (UCA).

Placée sous le thème "Repenser l'économie et son enseignement en Afrique post-Covid-19", cette conférence à distance a été l'occasion pour cette responsable d'affirmer que la crise sanitaire actuelle est venue aggraver le ralentissement de l'économie de l'Afrique bien que ce continent n'est pas totalement le plus touché par les répercussions socio-économiques de la pandémie.

Elle s'est félicitée, dans ce sens, de voir l'Afrique s'acheminer vers une sortie de crise, précisant que les secteurs les plus touchés en Afrique sont le tourisme, les services et les exportations des matières premières, dont le prix a considérablement chuté. Si cette crise sanitaire est en train de mettre à rude épreuve les systèmes de santé des pays africains, elle a, pourtant, démontré la capacité de la jeunesse africaine à innover.

Mme Songwe a, en outre, insisté sur la nécessité de faire de l'innovation et de la recherche scientifique, un levier du développement socio-économique.

"Le développement socio-économique de l'Afrique passera nécessairement par le renforcement des échanges inter-africains", a-t-elle soutenu, estimant qu'avec la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), les Africains pourront bâtir une Afrique prospère et résiliente.

De son côté, le chef de la division des politiques économiques et de la recherche à l'Union africaine (UA), Dr. Dossina Yebo, a passé en revue les mesures post-Covid-19 prises par cette organisation conti-



nentale pour aider l'économie africaine à sortir de cette récession.

Les Etats africains ont perdu plus de 100 milliards de dollars de recettes fiscales pendant le confinement, a-t-il déploré, appelant à renforcer le soutien des systèmes de santé et à réorganiser et encadrer le secteur informel, qui représente près de 70% de l'économie africaine.

Pour sa part, le président de l'UCA, Moulay Lhassan Hbid, a souligné que l'enseignement supérieur a un grand rôle à jouer dans le cadre du renforcement des relations Sud-Sud.

Ces relations sont appelées à se consolider davantage grâce à l'échange d'informations scientifiques et à la promotion de la recherche scientifique ainsi que de la contribution des TIC dans le déve-

loppement, a-t-il ajouté, notant que l'UCA ne cesse d'adhérer aux efforts menés à même de consolider l'ancre africain du Maroc. Tout en se disant fier de voir l'UCA accueillir des étudiants africains, et servir d'espace pour la formation d'élites de décideurs et d'acteurs capables de contribuer à consolider les liens au sein d'une Afrique forte, M. Hbid a appelé à l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur et à la reconnaissance des diplômes entre pays africains. Le professeur et pharmacologue Bruno Eto (Université de Lille) a appelé, quant à lui, à se tourner vers des solutions endogènes pour promouvoir l'industrie pharmaceutique africaine et à développer une véritable pharmacologie clinique au niveau du continent. Cet expert n'a pas manqué de relever

que le Maroc compte une industrie pharmaceutique développée comparativement aux géants économiques de l'Afrique (l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigeria).

Pour, Nicolas Agbohoun, professeur d'économie à l'Université de Versailles, le développement de l'Afrique passe par l'adoption d'une monnaie africaine unique qui sera gérée par la Banque centrale africaine, laquelle aura pour mission de financer l'industrialisation et la création de richesses, à même d'éradiquer la pauvreté à l'échelle du continent et de promouvoir les secteurs de l'habitat, de l'enseignement, de la santé, du transport et des infrastructures.

"La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) est l'avenir de l'Afrique", a-t-il conclu.



La crise sanitaire est venue aggraver le ralentissement de l'économie africaine, selon la CEA

Le dirham se déprécie de 0,46% face à l'euro

Le dirham s'est déprécié de 0,46% par rapport à l'euro et s'est apprécié de 1,34% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 28 mai au 03 juin, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, ajoutant qu'au 29 mai dernier, les avoirs of-

ficiels de réserve se sont établis à 288,8 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 0,4% d'une semaine à l'autre et de 21,4% en glissement annuel.

Les interventions de Bank Al-Maghrib au cours de cette semaine ont atteint 104,5 MMDH, dont 37,3 MMDH sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, 43,4 MMDH sous forme d'opérations de pension livrée,

21,1 MMDH dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et 2,8 MMDH au titre des opérations de swap de change, rapporte la MAP.

Durant cette période, le taux interbancaire s'est situé à 2% en moyenne et le volume quotidien des échanges à 4,4 MMDH, indique BAM, faisant savoir qu'elle a injecté un montant de 39,9 MMDH sous forme d'avances à 7

jours lors de l'appel d'offres du 3 juin (date de valeur le 4 juin).

Sur le marché boursier, le MASI s'est apprécié de 1,9%, ramenant ainsi sa contreperformance depuis le début de l'année à 16,8%. Cette évolution hebdomadaire reflète notamment la hausse des indices sectoriels des "bâtiements et matériaux de construction" de 4,5% et des "banques" de 1,4%.

En revanche, les indices des secteurs de la "chimie" et des "télécommunications" ont diminué respectivement de 4,2% et 0,6%.

Pour ce qui est du volume des transactions, il s'est élevé à 3,4 MMDH contre 636,8 millions de dirhams (MDH) la semaine dernière. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen des échanges réalisés a atteint 164,3 MDH après 159,1 MDH.

Noureddine Akchani

Plusieurs initiatives virtuelles ont vu le jour en cette période de confinement



L'état d'urgence sanitaire décrété au Maroc face à l'épidémie du nouveau coronavirus a dicté la suspension complète des activités et manifestations culturelles et artistiques, et s'est accompagné d'une flambée des activités organisées dans l'espace virtuel. Le président du Réseau des cafés culturels au Maroc Noureddine Akchani a répondu, dans un entretien accordé à la MAP, à des questions à propos de la tenue d'activités culturelles en temps de cette pandémie, du rôle de la société civile dans sa confrontation et des enseignements tirés à cet égard.

S'agissant de l'effet du confinement sur l'organisation des activités culturelles, Noureddine Akchani explique que «la pandémie a fortement affecté le secteur culturel, surtout le théâtre, la musique et l'art plastique, avec la suspension ou l'annulation des expositions artistiques présentielles et des vernisages. Si le milieu connaît généralement une remarquable dynamique au Royaume entre mars et juin, cette dynamique s'est estompée cette année en raison de l'état d'urgence sanitaire et du confinement». «Cette situation, ajoute-

t-il, a impacté les finances de nombreux créateurs marocains, qui se sont retrouvés dans un chômage imposé auquel s'ajoute le retard au versement des subventions dues aux troupes et aux artistes par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports». «En revanche, plusieurs initiatives virtuelles ont vu le jour dans cette période de confinement, notamment l'organisation de nombreuses activités culturelles et artistiques sur les sites des réseaux sociaux comprenant de diverses formes d'expression culturelle et artistique», précise le président du Réseau des cafés culturels au Maroc. Concernant le rôle de la société civile dans l'accompagnement des mesures préventives contre le virus, il souligne que «le Réseau des cafés culturels n'est pas resté inerte. Il s'est impliqué tôt dans le dynamisme culturel et solidaire qui a défini cette étape malgré l'absence de capacités financières. A titre d'exemple, il a préparé deux capsules pédagogiques de sensibilisation à la nécessité de rester à la maison et de bouquiner, avec la participation d'artistes, d'athlètes et d'écrivains marocains, en plus d'une

initiative "Lisez votre livre et restez chez vous" qui a proposé la vente d'un recueil du poète Mohamed Bellemmo et d'un ouvrage du chercheur Adil Al-Qarib, dont les revenus ont été versés au fonds de la pandémie coronavirus». «D'autres associations et organisations de la société civile ont entrepris de nombreuses initiatives culturelles et de solidarité pour accompagner et sensibiliser au temps de la pandémie», dit-il.

Evoquant la 5ème édition des soirées des cafés culturels ramadanesques, une version virtuelle, Noureddine Akchani explique que «35 cafés culturels ont été organisés par les coordinateurs du réseau à Tiznit, Agadir, Boumia, Mechra Bel Ksiri, Tétouan, Sidi Kacem, Rabat, Salé, Moulay Idriss Zerhoun et Sidi Yahya El Gharb via diverses applications de réseaux sociaux». Et d'ajouter : « Une centaine de journalistes, poètes, artistes, musiciens, acteurs des droits de l'Homme, politiciens, et acteurs de la société civile y ont pris part. Ces diverses activités ont fait l'objet d'un suivi important. Au sein du réseau, nous considérons que ce suivi et cette

interaction avec les activités virtuelles ont fait partie des avantages de cette circonstance exceptionnelle que le Royaume connaît depuis mars dernier». Questionné sur les enseignements à tirer de cette pandémie, le président du Réseau des cafés culturels au Maroc précise que «tous les acteurs ont tiré des enseignements de la pandémie de Covid-19, qui a été une période difficile sur le plan économique et social, et qui aura certainement un impact à court et moyen termes».

«En tant qu'acteurs civils, nous sommes pleinement conscients de la difficulté de la période post-Corona, car il est nécessaire de coexister et de s'adapter à la nouvelle situation», affirme-t-il, avant de préciser que l'avenir sera sans doute différent. «Ainsi, nous travaillerons à développer nos outils de travail et à nous ouvrir davantage sur le monde virtuel pour renforcer nos expériences accumulées et continuer à communiquer notre message culturel auquel nous croyons depuis 2015, et nous œuvrons à son rayonnement malgré les contraintes et le manque de capacités», conclut-il.

L'AMESVI dévoile 12 Quick wins pour la relance de la culture au Maroc



ASSOCIATION MAROCAINE DES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES VIVANTS

L'Association marocaine des entrepreneurs du spectacle vivant (AMESVI) vient de publier une réflexion sur la stratégie post Covid-19 pour le secteur de la culture, intitulée "Vive la culture, 12 Quick wins pour la relance de la culture au Maroc post-confinement". Ce document présente des "pistes de réflexion pour une nouvelle approche de la culture" au Maroc, valorisant,

d'une part, la richesse et la variété du patrimoine et, d'autre part, les forces de la jeunesse, souligne l'AMESVI dans un communiqué publié sur son site internet. "La pandémie du Covid-19 donne l'opportunité à tous de s'interroger sur les ressorts de notre société dans son ensemble. Cet événement inattendu et exceptionnel oblige les artistes et les acteurs de la culture (...)

à se réinventer et à trouver des nouveaux modes de travail, des nouveaux moyens de subsistance et de nouvelles façons d'être en lien avec le public, constituant de véritables changements de paradigme", ajoute la même source. "En prise directe avec cette situation, nous pensons que les réponses à apporter doivent être à la mesure de ces changements profonds, impulser et accompagner sur le long terme des évolutions sociétales induisant un nouveau rapport aux autres et au monde", relève l'AMESVI.

Les 12 Quick wins pour la relance de la culture au Maroc post-confinement, proposées par l'AMESVI, se veulent une contribution pour la promotion et le renforcement de la culture post-covid via le financement qui concerne notamment la défisicalisation des investissements culturels jusqu'au 31 décembre 2021 à hauteur de 1,5% du revenu net et création du Fond

"Vive la culture", la valorisation des sites culturels à vocation touristique, la fiscalité (retour dans les caisses du FNAC pour financer la saison 2021) et l'arrêt temporaire des investissements dans les théâtres et structures financées par le Ministère de la Culture.

L'Association relève également la nécessité de structurer le secteur pour la relance notamment via une mise en place d'un calendrier précis de réouverture des cinémas, théâtres, salles de spectacle, festivals..., en concertation étroite avec les différents secteurs de la Culture, faciliter les démarches administratives pour l'organisation des événements, reconstruire les statuts sociaux et juridiques des acteurs du milieu culturel afin de lutter contre les inégalités, ainsi que des indemnités pour pertes financières résultant de l'annulation ou du report de manifestations ou de fermeture de l'institution entre le 16 mars et le 31

décembre 2020.

Créée en 2018, l'Association marocaine des entrepreneurs des spectacles vivants rassemble des entrepreneurs du secteur des arts vivants. Tous les domaines (humour, musique, théâtre, jeune public) et tous les métiers (production et diffusion de spectacles, booking d'artistes, organisation de festivals, programmation de salles, réalisation de résidence artistique, marché musical, etc) y sont représentés. L'Association, qui pour mission de représenter et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et instances concernées, milite pour une défisicalisation de la culture, la création d'un fonds et d'une vision Maroc Culture 2030 pour créer les bases d'une industrie culturelle forte au Maroc. Elle favorise également la formation et le partage d'expérience entre tous les acteurs et la transmission de savoir aux jeunes.

Le classique "Autant en emporte le vent" s'offre une nouvelle jeunesse



Le chef d'oeuvre de la romancière américaine Margaret Mitchell, "Autant en emporte le vent", publié en français en 1939, la même année que la sortie du film éponyme aux 10 Oscars, est paru jeudi dernier pour la première fois dans une nouvelle traduction. Publiée en deux volumes (720 pages chacun), en format poche, aux éditions Gallmeister, cette nouvelle version a nécessité un an de travail et de recherches de la part de la traductrice Josette Chicheportiche qui a eu la difficile tâche de revisiter une oeuvre, superbe et flamboyante, mais aussi terriblement datée et scandaleuse dans sa façon de décrire les rapports raciaux dans le Sud esclava-

giste. Presque intemporelle sur l'amour et la guerre, "Autant en emporte le vent" raconte l'histoire de Scarlett O'Hara, fille de riches propriétaires sudistes, qui va voir son monde s'effondrer avec la guerre de Sécession. Réfugiée à Atlanta à la suite d'un chagrin d'amour, elle y croquera l'aventurier Rhett Butler, avec qui elle partagera une passion tragique... Dans la version française éditée depuis 1939 par Gallimard, le traducteur "historique" de Margaret Mitchell, Pierre-François Caillé (1907-1979) avait choisi de faire parler les Noirs de la plantation de façon caricaturale remplaçant notamment les sons "r" par une apostrophe. "C'est-y la bonne de

voit'enfant? Ma'ame Sca'lett, elle est r'op jeune pou' s'occuper du fils de missié Charles!", dit ainsi un personnage noir dans la version de 1939. Sous la plume de Josette Chicheportiche cela devient: "C'est la nurse de voit'enfant? Ma'ame Scarlett, l'est trop jeune pour s'occuper du seul bébé de m'sieur Charles!". "Bien qu'étant indéniablement un produit de son temps, au même titre que le roman", la traduction de Pierre-François Caillé "continue de ravir par son charme et d'impressionner par sa rigueur", soutient Gallimard qui a détenu les droits exclusifs du livre jusqu'au 1er janvier, avant que le roman tombe dans le domaine public.

Bouillon

de culture

Cate Blanchett

L'actrice australienne Cate Blanchett a confié avoir été victime d'un accident de tronçonneuse dans son domicile du sud de l'Angleterre, qui s'est terminé avec plus de peur que de mal et une "légère coupure sur la tête". L'actrice, qui a remporté deux Oscars en 2005 et 2014 pour ses rôles dans "The Aviator" et "Blue Jasmine", a mentionné l'incident lors d'une conversation la semaine dernière avec l'ancienne cheffe du gouvernement australien Julia Gillard sur son podcast. "Je vais bien. J'ai eu un petit accident de tronçonneuse hier, ce qui semble très, très palpitant, mais ce n'était pas le cas", a déclaré Cate Blanchett. "A part une petite coupure sur la tête, je vais bien". Julia Gillard, qui a dirigé le gouvernement australien de 2010 à 2013, a répondu: "Soyez très prudente avec cette tronçonneuse. Vous avez une tête très célèbre, je ne pense pas que les gens aimeraient y voir des coupures". L'actrice, qui vit avec sa famille près de la ville de Tunbridge Wells, dans le Kent, a expliqué avoir aidé son fils aîné à réviser à la maison. Ses examens ont été repoussés en raison de la pandémie, a-t-elle expliqué. Après cette expérience, l'actrice a confié avoir un "énorme respect" pour les enseignants, estimant qu'ils devraient être mieux rémunérés.



Triste semaine pour la famille artistique marocaine



Ce fut une triste semaine pour la famille artistique marocaine qui a perdu trois de ses pionniers, lesquels ont participé tout au long de leurs parcours professionnels à l'enrichissement de la scène artistique nationale et marqué la mémoire collective de plusieurs générations. Les sentiments de tristesse ont dominé les messages de condoléances, de sympathie et de soutien exprimés par les écrivains, les artistes et les citoyens lambda suite à la disparition de l'artiste talentueux Mohamed Bachar, membre du duo "Qchbal et Zeroual", du réalisateur Abdessamad Dinia et du dramaturge Hassan Lotfi.

La scène artistique marocaine perd ses artistes l'un après l'autre, a déploré l'artiste Latifa Ahrar, se disant triste de la disparition de l'icône de la comédie populaire Zaroual et du réalisateur Abdessamad Dinia qu'elle a eu le privilège de côtoyer, "que Dieu les ait en Sa sainte miséricorde et accorde patience et réconfort à leurs familles".

Le Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques a déploré le

décès de Dinia, l'un des pionniers de la mise en scène et une de ses figures éminentes ayant grandement contribué au rayonnement du mouvement théâtral national, aussi bien au niveau de la créativité que de la formation ou de l'encadrement.

Pour le vice-président du syndicat, Amine Nassour, le défunt était "un homme qui a toujours choisi de rester dans l'ombre malgré ses chefs-d'oeuvres". Feu Abdessamad Dinia avait marqué la scène artistique, il était le créateur silencieux dont la créativité s'exprimait à travers ses oeuvres, a-t-il déclaré à la MAP.

Feu Dinia avait côtoyé des artistes marocains de premier plan tels que Tayeb Saddiki, Abderrazak Hakam, Larbi Doghmi, Mohamed Hassan El Joundi, Fatima El-Rakraki, Habiba El Madkouri et bien d'autres et il croyait dur comme fer en le pouvoir du renouvellement que ce soit sur les planches ou à la télévision, a relevé ce professeur et réalisateur de théâtre. En effet le défunt avait réalisé la deuxième saison de "Lalla Fatima", l'un des sitcoms les plus réussis de l'histoire de la télévision marocaine, et à son actif

plusieurs autres oeuvres qui resteront gravées dans la mémoire artistique collective.

Pour sa part, le dramaturge Abdelmajid Fennich a salué, dans un témoignage, le défunt Dinia, "un homme de cinéma et de télévision par excellence". "Vous avez rempli le monde de joie de vivre vivant et avec votre disparition l'a empli de tristesse et de chagrin, a-t-il déploré.

La disparition de Hassan Lotfi, connu dans les milieux artistiques marocains sous le nom de "Hassan Fotta", a, elle aussi, attristé les milieux artistiques, dont le "syndicat marocain théâtre, travailleurs cinéma télévision", qui a indiqué, dans un communiqué, avoir reçu avec grande tristesse et affliction la nouvelle du décès de ce "créateur et artiste à la fois modeste et sincère, qui a enrichi la scène artistique et dramatique avec ses oeuvres".

Le Syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques, a, quant à lui, relevé qu'avec la disparition de Lotfi Fotta, à l'âge de 58, la scène culturelle a perdu un artiste ayant cumulé une expérience riche et prolifique.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Rambert, pendant les premiers jours du mois de septembre, avait sérieusement travaillé aux côtés de Rieux. Il avait simplement demandé une journée de congé le jour où il devait rencontrer Gonzalès et les deux jeunes gens devant le lycée de garçons.

Ce jour-là, à midi, Gonzalès et le journaliste virent arriver les deux petits qui riaient. Ils dirent qu'on n'avait pas eu de chance l'autre fois, mais qu'il fallait s'y attendre. En tout cas, ce n'était plus leur semaine de garde. Il fallait patienter jusqu'à la semaine prochaine. On recommencerait alors. Rambert dit que c'était bien le mot. Gonzalès proposa donc un rendez-vous pour le lundi suivant. Mais cette fois-ci, on installerait Rambert chez Marcel et Louis. « Nous prendrons un rendez-vous, toi et moi. Si je n'y suis pas, tu iras directement chez eux. On va t'expliquer où ils habitent. » Mais Marcel, ou Louis, dit à ce moment que le plus simple était de conduire tout de suite le camarade. S'il n'était pas difficile, il y avait à manger pour eux quatre. Et de cette façon, il se rendrait compte. Gonzalès dit que c'était une très bonne idée et ils descendirent vers le port.

Marcel et Louis habitaient à l'extrémité du quartier de la Marine, près des portes qui ouvraient sur la corniche. C'était une petite maison espagnole, épaisse de murs, aux contrevents de bois peint, aux pièces nues et ombreuses. Il y avait du riz que servait la mère des jeunes gens, une vieille Espagnole souriante et pleine de rides. Gonzalès s'étonna, car le riz manquait déjà en ville. « On s'arrange aux portes », dit Marcel. Rambert mangeait et buvait, et Gonzalès dit que c'était un vrai copain, pendant que le journaliste pensait seulement à la semaine qu'il devait passer.

En fait, il eut deux semaines à attendre, car les tours de garde furent portés à quinze jours, pour réduire le nombre des équipes. Et, pendant ces quinze jours, Rambert travailla sans s'épargner, de façon ininterrompue, les yeux fermés en quelque sorte, depuis l'aube jusqu'à la nuit. Tard dans la nuit, il se couchait et dormait d'un sommeil épais. Le passage brusque de l'oisiveté à ce labeur épuisant le laissait à peu près sans rêves et sans forces. Il parlait peu de son évènement prochain. Un seul fait notable : au bout d'une semaine, il confia au docteur que pour la première fois, la nuit précédente, il s'était enivré. Sorti du bar, il eut tout à coup l'impression que ses aines grossissaient et que ses bras se mouvaient difficilement autour de l'aisselle. Il pensa que c'était la peste. Et la seule réaction qu'il put avoir alors et dont il convint avec Rieux qu'elle n'était pas raisonnable, fut de courir vers le haut de la ville, et là, d'une petite place, d'où l'on ne découvrerait toujours pas la mer, mais d'où l'on voyait un peu plus de ciel, il appela sa femme avec un grand cri, par-dessus les murs de la ville. Rentré chez lui et ne découvrant sur son corps aucun signe d'in-



fection, il n'avait pas été très fier de cette crise soudaine. Rieux dit qu'il comprenait très bien qu'on puisse agir ainsi : « En tout cas, dit-il, il peut arriver qu'on en ait envie. »

– M. Othon m'a parlé de vous ce matin, ajouta soudain Rieux, au moment où Rambert le quittait. Il m'a demandé si je vous connaissais : « Conseillez-lui donc, m'a-t-il dit, de ne pas fréquenter les milieux de contrebande. Il s'y fait remarquer. »

– Qu'est-ce que cela veut dire ?

– Cela veut dire qu'il faut vous dépêcher.

– Merci, dit Rambert, en serrant la main du docteur.

Sur la porte, il se retourna tout d'un coup. Rieux remarqua que, pour la première fois depuis le début de la peste, il souriait.

– Pourquoi donc ne m'empêchez-vous pas de partir ? Vous en avez les moyens.

Rieux secoua la tête avec son mouvement habituel, et dit que c'était l'affaire de Rambert, que ce dernier avait choisi le bonheur et que lui, Rieux, n'avait pas d'arguments à lui opposer. Il se sentait incapable de juger de ce qui était bien ou de ce qui était mal en cette affaire.

– Pourquoi me dire de faire vite, dans ces conditions ?

Rieux sourit à son tour.

– C'est peut-être que j'ai envie, moi aussi, de faire quelque chose pour le bonheur.

Le lendemain, ils ne parlèrent plus de rien, mais travaillèrent ensemble. La semaine suivante, Rambert était enfin installé dans la petite maison espagnole. On

lui avait fait un lit dans la pièce commune. Comme les jeunes gens ne rentreraient pas pour le repas, et comme on l'avait prié de sortir le moins possible, il y vivait seul, la plupart du temps, ou faisait la conversation avec la vieille mère. Elle était sèche et active, habillée de noir, le visage brun et ridé, sous des cheveux blancs très propres. Silencieuse, elle souriait seulement de tous ses yeux quand elle regardait Rambert.

D'autres fois, elle lui demandait s'il ne craignait pas d'apporter la peste à sa femme. Lui pensait que c'était une chance à courir, mais qu'en somme elle était minime, tandis qu'en restant dans la ville, ils risquaient d'être séparés pour toujours.

– Elle est gentille ? disait la vieille en souriant.

– Très gentille.

– Jolie ?

– Je crois.

– Ah ! disait-elle, c'est pour cela.

Rambert réfléchissait. C'était sans doute pour cela, mais il était impossible que ce fût seulement pour cela.

– Vous ne croyez pas au bon Dieu ? disait la vieille qui allait à la messe tous les matins.

Rambert reconnut que non et la vieille dit encore que c'était pour cela.

– Il faut la rejoindre, vous avez raison. Sinon, qu'est-ce qui vous resterait ?

Le reste du temps, Rambert tournait en rond autour des murs nus et crépis, caressant les éventails cloués aux parois, ou bien comptait les boules de laine qui frangeaient le tapis de table. Le soir, les jeunes gens rentraient. Ils ne parlaient pas beaucoup, sinon pour dire que ce

n'était pas encore le moment. Après le dîner, Marcel jouait de la guitare et ils buvaient une liqueur anisée. Rambert avait l'air de réfléchir.

Le mercredi, Marcel rentra en disant : « C'est pour demain soir, à minuit. Tiens-toi prêt. » Des deux hommes qui tenaient le poste avec eux, l'un était atteint de la peste et l'autre, qui partageait ordinairement la chambre du premier, était en observation. Ainsi, pendant deux ou trois jours, Marcel et Louis seraient seuls. Au cours de la nuit, ils allaient arranger les derniers détails. Le lendemain, ce serait possible. Rambert remercia. « Vous êtes content ? » demanda la vieille. Il dit que oui, mais il pensait à autre chose.

Le lendemain, sous un ciel lourd, la chaleur était humide et étouffante. Les nouvelles de la peste étaient mauvaises. La vieille Espagnole gardait cependant sa sérénité. « Il y a du péché dans le monde, disait-elle. Alors, forcément ! » Comme Marcel et Louis, Rambert était torse nu. Mais quoi qu'il fit, la sueur lui coulait entre les épaules et sur la poitrine. Dans la demi-pénombre de la maison aux volets clos, cela leur faisait des torsos bruns et vernis. Rambert tournait en rond sans parler. Brusquement, à quatre heures de l'après-midi, il s'habilla et annonça qu'il sortait.

– Attention, dit Marcel, c'est pour minuit. Tout est en place.

Rambert se rendit chez le docteur. La mère de Rieux dit à Rambert qu'il le trouverait à l'hôpital de la haute ville. Devant le poste de garde, la même foule tournait toujours sur elle-même. « Circulez ! » disait un sergent aux yeux globuleux. Les autres circulaient, mais en rond. « Il n'y a rien à attendre », disait le sergent dont la sueur perçait la veste. C'était aussi l'avis des autres, mais ils restaient quand même, malgré la chaleur meurtrière. Rambert montra son laissez-passer au sergent qui lui indiqua le bureau de Tarrou. La porte en donnait sur la cour. Il croisa le père Paneloux, qui sortait du bureau.

Dans une sale petite pièce blanche qui sentait la pharmacie et le drap humide, Tarrou, assis derrière un bureau de bois noir, les manches de chemise retroussées, tamponnait avec un mouchoir la sueur qui coulait dans la saignée de son bras.

– Encore là ? dit-il.

– Oui, je voudrais parler à Rieux.

– Il est dans la salle. Mais si cela peut s'arranger sans lui, il vaudrait mieux.

– Pourquoi ?

– Il est surmené. Je lui évite ce que je peux.

Rambert regardait Tarrou. Celui-ci avait maigri. La fatigue lui brouillait les yeux et les traits. Ses fortes épaules étaient ramassées en boule. On frappa à la porte, et un infirmier entra, masqué de blanc. Il déposa sur le bureau de Tarrou un paquet de fiches et, d'une voix que le linge étouffait, dit seulement : « Six », puis sortit. Tarrou regarda le journaliste et lui montra les fiches qu'il déploya en éventail.

– De belles fiches, hein ? Eh bien, non, ce sont des morts de la nuit.

Son front s'était creusé. Il replia le paquet de fiches.

– La seule chose qui nous reste, c'est la comptabilité. Tarrou se leva, prenant appui sur la table.

– Allez-vous bientôt partir ?

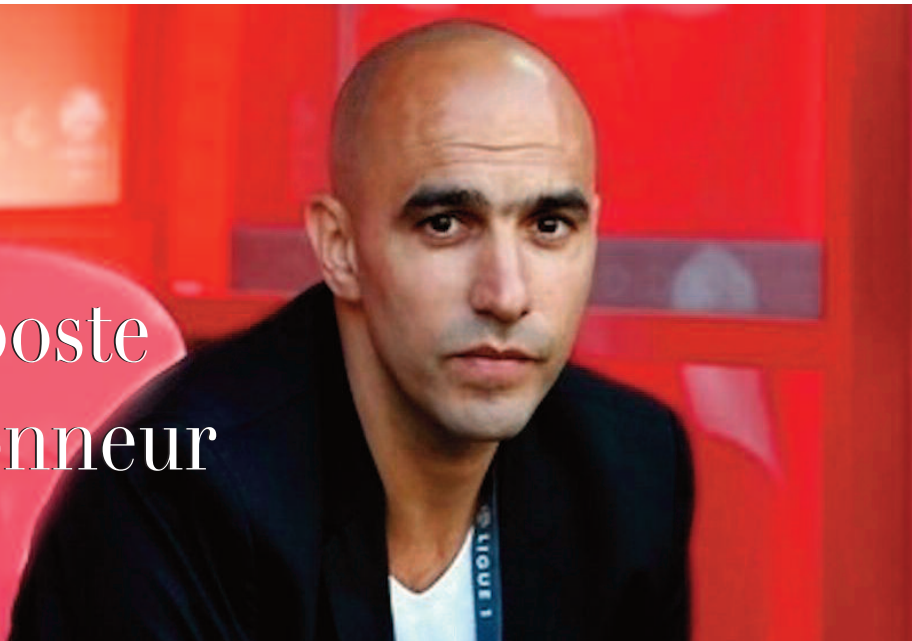
– Ce soir, à minuit.

Tarrou dit que cela lui faisait plaisir et que Rambert devait veiller sur lui.

(A suivre)

Sport

Walid Regeragui lorgne le poste de sélectionneur national



Tous les canaux de communication sont bons pour Walid Regeragui pour faire savoir ses projets d'avenir. L'actuel entraîneur du club qatari d'Al Duhail a indiqué récemment sur Instagram qu'il compte bien aller davantage de l'avant en espérant un jour être sélectionneur de l'équipe nationale première du Maroc.

Ambition des plus légitimes pour ce jeune cadre décidé à ne pas brûler les étapes et à gagner en expérience en étant aux commandes techniques de l'une des grandes équipes du football qatari qui aspire à s'imposer sur la scène asiatique.

Dans ses propos, Walid Regeragui a fait part

de son souhait de devenir sélectionneur national, mais «c'est un objectif qui n'urge pas», précisant par là même que «pour le moment, je suis comblé de travailler au sein d'un staff de club».

Pour Regeragui, «ce ne sont pas les compétences qui manquent au Maroc», justifiant son opinion par des noms de cadres de la trempe de Jamal Sellami, Hicham Dmii, Houcine Ammouta ou encore Tarik Sektioui qui ont réussi jusqu'ici dans leurs carrières respectives. Et d'ajouter qu'«il faudrait accorder confiance à l'entraîneur national, à l'instar de ce qui se passe en France, en Italie ou en Espagne». Mais cela ne veut pas dire que Walid Regeragui est contre la présence de sélectionneurs étrangers auxquels

il doit du respect pour le travail qu'ils accomplissent.

Depuis 2014 et jusqu'en janvier 2020, Walid Regeragui, contrairement aux autres entraîneurs, est resté fidèle à un seul club, le FUS, formation où il a affûté ses armes et s'est forgé un nom avec à la clé deux titres, Coupe du Trône en 2014 et championnat du Maroc en 2015.

En rejoignant l'équipe d'Al Duhail où évolue l'ex-capitaine du Onze national, Mehdi Benatia, Walid Regeragui fait partie désormais du cercle réduit des entraîneurs marocains ayant coaché les équipes premières des championnats du Golfe. L'on peut citer dans ce cas de figure Houcine Ammouta, Hassan Hormatallah et le

regretté Mustapha Madih.

Bref, après avoir été l'un des joueurs cadres de la sélection marocaine, avec 45 capes de 2001 à 2009, Walid Regeragui souhaite de tout cœur devenir le n°1 du staff technique du Onze national, lui qui a déjà été sélectionneur-adjoint de Rachid Taoussi lors de la CAN 2012 disputée en Afrique du Sud.

En tant que joueur, Regeragui, qui évoluait au poste de latéral droit, avait porté les couleurs des clubs français de Toulouse FC, AC Ajaccio, Dijon FC et Grenoble Foot, sachant qu'il avait joué en Liga au sein de l'équipe du Racing Santander de 2004 à 2007.

Mohamed Bouarab

Cyclisme : Prudence et sécurité, maîtres mots de la reprise



Suite à la relance des activités de certains secteurs économiques après des mois d'arrêt, le sport national s'appête à son tour à reprendre du service avec comme seule préoccupation, la préservation de la santé et de la sécurité des sportifs.

Dans ce sens, le président de la Fédération Royale marocaine de cyclisme (FRMC), Mohamed Belmahi, a indiqué que le sport national attend avec impatience la reprise de ses activités suspendues depuis mars dernier, notant que le retour doit se faire avec prudence, d'une manière progressive et en pleine concertation avec les autorités administratives et sanitaires, la santé des coureurs étant une priorité pour l'instance fédé-

rale de cyclisme. Dans un entretien accordé à la MAP, M. Belmahi a souligné que la FRMC, à l'instar de l'ensemble des composantes du sport national et du peuple marocain, s'est engagée à respecter toutes les mesures de précaution pour endiguer la pandémie et a veillé à la suspension de toutes ses activités sportives afin de préserver la santé des coureurs.

M. Belmahi a mis en avant le programme mis en place par la Fédération afin que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sûres, en respectant autant que possible la distanciation sociale entre les coureurs lors des entraînements, qui s'effectueront par petits groupes de dix au maximum dans un premier

temps.

Dans ce sens, la FRMC a recommandé aux neuf ligues régionales, en cas de reprise des activités sportives, d'entamer les entraînements individuels afin de se préparer aux prochaines courses qui devraient être organisées au niveau des associations d'abord, ensuite au niveau des ligues régionales et enfin au niveau national.

Ainsi, les coureurs sont invités à maintenir une distance de deux mètres entre eux et de ne pas utiliser les mêmes équipements (vélo, casque, gants et bouteille d'eau), a énuméré M. Belmahi, ajoutant que les rassemblements seront limités à 15 personnes incluant les cadres techniques. Une commission a été créée afin de contrôler le respect des procédures de sécurité, a-t-il noté. Le président de la FRMC a fait savoir qu'une réflexion est engagée autour de l'organisation de la 33^e édition du Tour du Maroc, qui a été reportée en raison de l'épidémie, d'autant plus que les organisateurs du Tour de France ont l'intention de lancer l'édition de cette année. Il a, toutefois, précisé que cette compétition ne peut être reprogrammée qu'après l'approbation des autorités gouvernementales et en consultation avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et du Comité national olympique marocain. D'autre part, M. Belmahi a rappelé que la Fédération a incité les coureurs à poursuivre leurs entraînements à domicile sous la supervision des techniciens nationaux afin de garder leur forme physique et technique. Ils ont

également bénéficié de cours théoriques sur les méthodes d'entraînement et de conseils pour une nutrition saine durant le confinement, a-t-il ajouté.

La Fédération n'a pas négligé non plus le côté psychologique, poursuit M. Belmahi, faisant savoir que depuis le début du confinement, le contact entre l'instance fédérale et les coureurs a été permanent afin de les encourager à s'entraîner en vue de maintenir leur condition physique en prévision des compétitions nationales, continentales et internationales à venir, d'autant que le Maroc a obtenu pour la troisième fois sa qualification aux Jeux olympiques. Sur le plan social, la FRMC a apporté sa contribution au Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus et lancé une initiative solidaire au profit de certains des anciens coureurs, tout en s'engageant à verser les salaires aux coureurs et aux techniciens. Côté sportif, la Fédération a organisé, en collaboration avec l'Union cycliste internationale, une course virtuelle à l'occasion de la Journée mondiale du vélo, a-t-il rappelé, ajoutant que la course a connu la participation de 20 coureurs nationaux, ainsi que des participants d'Europe et du Japon.

Le président de la FRMC a appelé à apporter une attention particulière au sport en général et au cyclisme en particulier, afin de permettre aux athlètes de surmonter cette épreuve et revenir encore plus forts pour les compétitions continentales et internationales.



Barça et Real

De la ferveur au silence

Oubliez la ferveur du Camp Nou et du Santiago-Bernabeu: le FC Barcelone et le Real Madrid, clubs ayant le plus de revenus au monde, disputeront leur fin de saison dans le silence du huis clos, un cadre inhabituel imposé par la pandémie de coronavirus.

Avec la reprise du championnat d'Espagne le 11 juin, le Camp Nou, le plus grand stade d'Europe (99.354 places), résonnera à vide devant les exploits de Lionel Messi et d'Antoine Griezmann, tandis que le Real Madrid va délaisser sa cathédrale du Bernabeu (81.000 places) pour la petite enceinte champêtre du stade d'entraînement Alfredo Di Stéfano et ses 6.000 sièges, dans la banlieue de Madrid. Habitué aux chaudes soirées sportives, comme le clasico de Liga contre le Real disputé dans la fièvre des revendications indépendantistes catalanes fin décembre (0-0), le FC Barcelone devra s'habituer à disputer ses rencontres à domicile sans public.

Pour l'équipe blaugrana, ce ne sera pas inédit: le 1er octobre 2017, le Barça avait déjà remporté un match de championnat contre Las Palmas (3-0), avec un doublé de Messi, dans son stade fermé au public par la direction barcelonaise qui dénonçait les violences commises autour d'un référendum d'autodétermination controversé en Catalogne. La "pire expérience professionnelle" pour Gerard Piqué, en larmes ce soir-là.

Ses équipiers d'aujourd'hui s'attendent à vivre une situation particulière sans supporters.

"C'est ce qui permet de vivre des moments

de bonheur, de se transcender... Mais nous devons nous adapter pour atteindre nos objectifs", a admis le milieu de terrain chilien Arturo Vidal (33 ans) samedi.

"Tous les joueurs préfèrent jouer dans des stades pleins, avec du public. Mais c'est notre devoir de jouer dans des stades vides. On doit l'accepter, parce que c'est la règle maintenant. Mais nous souhaitons que le public revienne le plus vite possible", a abondé le défenseur international français Clément Lenglet dans l'émission "El Partidazo" de Movistar+.

A Madrid, le Real prépare lui aussi son retour sur les terrains. Mais pas dans son stade Santiago-Bernabeu, en chantier: les travaux, pour couvrir à terme l'enceinte d'un toit et l'équiper d'une enveloppe métallique, battent leur plein.

Depuis le clasico retour de Liga remporté contre le Barça, le 1er mars (2-0), le Bernabeu est fermé au public. Les engins de chantier s'activent sur la pelouse labourée. La crise sanitaire a un temps stoppé les travaux, mais ils ont repris de plus belle, profitant de la suspension prolongée du football. Le Real Madrid avait pris des engagements pour que les ouvriers puissent mettre les bouchées doubles durant la trêve estivale. Avec le redémarrage de la Liga le 11 juin et tout le mois de juillet, il a fallu trouver une solution de repli.

C'est donc au stade Alfredo Di Stéfano, dans son centre d'entraînement de Valdebebas, bâti dans les étendues désertiques de la banlieue nord-est de Madrid, que le Real disputera les six matches de championnat qu'il lui reste à jouer à domicile.

Ce petit stade d'à peine 6.000 places est habituellement utilisé par l'équipe féminine du Tacon (futur Real Madrid féminin) et l'équipe réserve masculine.

Un retour aux sources pour l'entraîneur Zinedine Zidane, qui a dirigé le Real Madrid Castilla (3e division) sur ce terrain pendant deux saisons, avant d'accéder à l'équipe première.

Mais un choc culturel, pour les joueurs du Real, habitués aux plus grands stades du monde.

Afin de minimiser le déplacement, le club a

anticipé, en installant des éclairages supplémentaires et plaçant des encarts publicitaires sur les bords du terrain pour rendre la retransmission télévisuelle la plus normale possible. L'Anglais Paul Burgess, l'expérimenté responsable des terrains madrilènes, a aussi chouchouté la pelouse.

Le Real a organisé un entraînement par semaine depuis fin mai au stade Di Stéfano, afin que les joueurs aient le temps de s'y habituer. En attendant de retrouver un jour la chaude ambiance du Bernabeu.

La Liga reprend avec des minutes de silence à la mémoire des morts du Covid-19

Une minute de silence sera observée avant tous les matches de reprise de la Liga à la mémoire des victimes du coronavirus, ont annoncé conjointement dimanche la Ligue et la Fédération espagnole de football.

L'hommage sera également rendu avant les matches de la Segunda, la deuxième division espagnole, ainsi que les play-offs de promotion dans les divisions Segunda B et Tercera, ont indiqué les deux instances dirigeantes.

Le premier match du retour de la Liga aura lieu mercredi entre le Rayo Vallecano et Albacete, deux clubs de seconde division. L'élite reprendra jeudi avec la rencontre Séville - Real Betis, alors que le champion en titre, Barcelone jouera samedi à l'extérieur au RCD Majorque et que le Real Madrid accueillera Eibar dimanche.

Le Barça est en tête du classement, avec deux points d'avance seulement sur le Real Madrid, et il reste 11 matches à disputer.

Ce retour à la compétition nationale mettra fin à une interruption de trois mois, depuis le 12 mars, en raison de la pandémie de coronavirus.

L'Espagne a réussi à maîtriser le virus ces dernières semaines, mais est l'un des pays les plus touchés avec plus de 27.000 décès confirmés, selon les derniers chiffres révélés dimanche.

Un dirigeant et un agent de joueurs écroués pour des soupçons de matches arrangés du championnat algérien



Le patron d'un des plus grands clubs du championnat d'Algérie de football et un agent de joueurs ont été placés dimanche en détention préventive pour des soupçons de

matches arrangés, a indiqué l'agence de presse officielle APS. Fahd Halfaia, directeur général de l'ES Sétif et un agent de joueurs, Nassim Saâdaoui, ont été écroués après avoir été inculpés par un juge d'instruction d'un tribunal d'Alger.

Ils ont été entendus dans le cadre d'une enquête sur une affaire de matches truqués qui secoue le pays depuis la mi-mai, après la divulgation d'une conversation téléphonique entre les deux hommes, selon la même source.

M. Saâdaoui a été inculpé "d'atteinte à la liberté d'autrui, diffamation, et enregistrement d'appel téléphonique sans consentement", alors que le patron de l'ES Sétif est poursuivi pour "marchandage de matches", a précisé la même source.

Cette affaire a éclaté après la diffusion sur les réseaux sociaux d'un enregistrement sonore im-

plicitant les deux hommes et d'autres patrons de clubs de première division.

Le directeur général de l'ES Sétif conteste l'authenticité de cet enregistrement alors que M. Saâdaoui s'est défendu devant la justice en affirmant "ignorer qu'il était d'interdit d'enregistrer des conversations téléphoniques".

"Mon but était de me protéger et prouver mon innocence dans ce marchandage de matches", a-t-il plaidé, selon l'agence algérienne.

En mai 2019, deux hommes avaient été mis en examen en France pour des soupçons de matches arrangés impliquant cette même équipe de l'ES Sétif.

Lors d'un match entre le DRB Tadjenanet et l'ES Sétif, le 12 mai 2018, un opérateur avait signalé "de nombreux paris atypiques passés sur un score exact avec des mises importantes par

rapport aux mises habituelles", selon la justice française.

Ces "paris atypiques" avaient aussi été repérés par le système de surveillance de l'Autorité de régulation des jeux en lignes (Arjel).

La rencontre s'était soldée par une victoire 3-2 du DRB Tadjenanet contre l'ES Sétif. Sur les cinq buts, trois avaient été inscrits sur penalty.

En 2018, la BBC avait diffusé une enquête avec des témoins anonymes décrivant la corruption comme un phénomène répandu dans le football algérien.

Le Championnat algérien a été suspendu en mars en raison de la pandémie de Covid-19. Fin mai, la fédération algérienne de football (FAF) s'est déclarée favorable à une reprise du championnat, qui demeure tributaire d'un feu vert du gouvernement.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

SORTIR LES PIEDS DEVANT	EN VENTE	TÊTE DE CITRON		PAREIL	ANACHORÈTE	SECOURS	CUBE		POSSESSIF	INDICATION
PETITE QUANTITÉ				OSEILLE						
MANIE MÉTAL							DÉPENDANT	EN OUTRE	SYMBOLE DE L'OR	
		CARDINAUX	ATTACHE	STUPÉFIANT						
À L'ENVERS: RÉGLE				GRECQUE INVERSÉE	NATUREL					DÉCONTE-NANCÉE
					PRONOM LUTTE SANS VIOLENCE			ARRIÈRE	ROMAINS	
COUR INTÉRIEURE	COMÉDIEN	BIEN STABLE								PILE
				ANCIEN		ÉDULCORE				
ESPACE DE TEMPS		CONSERVATEUR				EN RESTE CAUTION		EN BLOC		
		REVENDIQUA						VIEILLE CITÉ	ENTEND	
ANNONCE UNE SUITE		POSSESSIF	CRACK	POSSESSIF		GRECQUE	LIE			
ÉLIMA				MUSES						
DÉMOLI					ÉCIMÉE					

Solution mots flechés d'hier

PLACE DU MARCHÉ	E	QUARTIER DE RABAT	O	BORNÉ ARTICLE	DANS LE VENT	SAUGRENU	G	ÂNE	A	DE BAS EN HAUT: RAIE	BASQUE	
BLOUSE	T	A	B	L	I	È	R	SUPER	T	O	P	
VINGT-DEUX!	A	T	T	E	N	T	I	O	N	PÉNURIE	A	
	I	L	ATTACHER	U	ENZyme	PARTIE DU TARSE	R	S	ACIDE NUCLÉIQUE	A	R	N
PRONOM PERSONNEL	EN ALSACE	L	S	A	EN ADÛT LISIÈRE	A	O	POSSESSIF FORME D'ÊTRE	M	A	FIN DE VERBE	
	G	U	I	TOUQUÉ	S	O	N	N	E	EN OCTOBRE NOVELLES	R	È
PLANTE PARASITE NÉON	N	E	NATURE MORTÈ	C	E	R	G	TRANSPIRER	S	U	E	R
	P	E	R	E	FIN D'ANNÉE FERME	E	E	ASSASSIN	ARTICLE ESPAGNOL	E	T	DÉMOLIS
DARON	RÉCÉPISÉ	HYMNE CHEVILLE TORDUE	O	D	E	RÈGLE PLATE	T	E	LIE EN BERNE	C	R	A
NOTE	R	E	SACRÉ	U	COLÈRE	QUARTIER DE BOULANGERIE	L	A	FEMME DOULTEUSE	A		
DISCIPLINE DE FEK	E	S	C	R	I	M	E	POSSESSIF	S	E	S	
LETTRES DE CÉSAR	C	S	R	RUSÉ	R	O	U	E	CARDINAUX	O	E	
	N	U	E	E	À L'ENVERS: ARTÈRE	E	U	R	BALAIS	A	N	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

oju MAROC

2017
www.ojd.ma

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTELEMENT

- 1- Il râle
- 2- Cerne – Eclaté
- 3- Vapeur condensée – Bouclier vivant
- 4- Royaume d'Europe – Personnel
- 5- En prose – Artère – Possédent
- 6- Calvaire citadin – Tissu de religieuse
- 7- Forme d'avoir – Sous le premier
- 8- Héros suisse – Faisceau lumineux
- 9- Courroux – Soudard
- 10- Font un fait - Acceptées

VERTICALEMENT

- 1- Revêche
- 2- Elle vient de changer de tête – Franc
- 3- Indiens – Ville du Royaume
- 4- Proche parente – Personnel
- 5- Été capable – Gagnées – Font rage
- 6- Usés – Réseau de Paris
- 7- Chef – Arme de maître
- 8- Il sera œuf
- 9- Pressant – Monnaie nordique
- 10- Elatent - Grisons

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	E	R	D	U	R	A	B	L	E
2	A	V	I	A	T	E	U	R		M
3	R	I	E	N		S	T	U	P	A
4	R	E	U	S	S	I	R		E	C
5	A	R	S		U	S	E	R	A	I
6	I		E	M	I	T		A	G	E
7	N	T		I	V	E	T	T	E	
8	A	S	T	E	R		U	E		A
9	G	A	I	N	E	S		A	U	X
10	E	R	E	S		A	B	U	S	E

Grilles de sudoku

Facile

8	3			7	9	1	4	
		2	3	1				
7								
	6		2			1	4	
	8	3	7		1	2	6	
2	9			5		7		
								1
			2	6	4			
	2	9	8	4			3	6

Moyen

			7	1				9
	4							2
1								6
8			5	2				9
3	1		4	6	9		8	7
	2			7	3			4
4								1
	8							3
5				3	6			

Difficile

			7	6	5		4	
		4		5	9	7		
	7	5				6		
	3		1			8		
	9					3	5	
	2	6	1	7				
4		9	2	8				

Expert

	5			1				
7		3		9				
4					6			
				8	7		4	
3		4		5		2		7
	9		1	2				
		6						9
			6			8		2
			8					7

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	6	7	3	9	1	8	2	4
4	9	8	2	7	6	3	5	1
3	2	1	5	8	4	6	9	7
7	4	3	8	6	2	5	1	9
9	1	6	7	5	3	2	4	8
8	5	2	1	4	9	7	6	3
1	8	9	6	2	7	4	3	5
2	7	4	9	3	5	1	8	6
6	3	5	4	1	8	9	7	2

Moyen

5	1	9	8	2	6	7	4	3
4	7	2	9	1	3	8	5	6
6	3	8	5	4	7	2	9	1
8	2	7	6	9	1	5	3	4
1	6	5	2	3	4	9	8	7
3	9	4	7	8	5	6	1	2
2	5	1	4	6	9	3	7	8
9	4	6	3	7	8	1	2	5
7	8	3	1	5	2	4	6	9

Difficile

7	8	3	1	9	5	4	2	6
6	1	4	7	8	2	5	3	9
2	5	9	6	3	4	1	8	7
8	6	5	4	1	3	9	7	2
3	2	1	9	6	7	8	5	4
9	4	7	2	5	8	6	1	3
4	3	8	5	7	9	2	6	1
5	9	6	3	2	1	7	4	8
1	7	2	8	4	6	3	9	5

Expert

3	6	1	2	8	9	4	5	7
7	9	5	3	4	1	6	8	2
8	2	4	6	7	5	3	9	1
6	4	3	9	1	8	2	7	5
5	8	9	4	2	7	1	3	6
2	1	7	5	6	3	9	4	8
4	5	6	8	3	2	7	1	9
9	7	2	1	5	4	8	6	3
1	3	8	7	9	6	5	2	4

« HTS TRANS » SARL AU CONSTITUTION
 I)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 27/04/2020, il a été institué une société SARL AU dont les caractéristiques sont:
 • Dénomination Sociale : « HTS TRANS »
 • Forme : SARL AU.
 • Objet :-TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL -IMPORT EXPORT
 • Siège social : 1ER ETAGE N°68 LOT ENNACER TAOURIRT
 • Durée : 99 ans.
 • Capital social : 90 000,00 Dirhams divisé en 100 parts de 900,00 Dirhams chacune.
 • La gérance : M. TAHRI TOUFIK, gérant unique pour une durée illimitée.
 • Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
 • Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts.
 II)- La société a été immatriculée au RC N° 1123 le 02-06-2020.
N° 4306/PA

ESPACE FINANCE SARL
 CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
 204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère - Casablanca
 Tél. :0522 40 06 92 /91 Fax : 0522 40 05 43
 CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Dénomination : NAB CAR S.A.R.L.A.U
 - Objet : LOCATION DE VOITURES SANS CHAUFFEUR
 - Siège Sociale : Résidence Chabab, Tranche C1, Immeuble E5, N°19, Ain Sebaa - Casablanca
 - Capital Social : fixé à la somme de cent mille dirhams (100 000.00 dhs) divisé en 100 parts sociales de 100 dhs chacune et sont totalement attribuées à Mr Abdelhadi NAJH,
 - Durée : 99 année à compter du jour de la constitution définitive.
 - Gérance : La société est gérée et administrée par Mr Abdelhadi NAJH pour une durée indéterminée,
 - Année Sociale : Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
 - Registre de commerce : Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 01/06/2020 sous N°00735111 avec immatriculation au Registre de Commerce sous N°461059.
N° 4307/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 COMMUNE DE KHENIFRA S.R.F
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° 03/2020
 CONCERNANT L'EXPLOITATION DES GUICHETS DE LA GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE KHENIFRA

Le 08 juillet 2020 à 12 heures il sera procédé dans le bureau de Mr. Le Président de la commune de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant l'exploitation des guichets de vente de billets de voyage de la gare routière des voyageurs de la ville de Khénifra pour une durée de 3 ans .La Caution provisoire est de vingt mille Dirhams(20 000.00 Dhs)
 L'estimation des Coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à cent mille dirhams (100 000.00 Dhs) par an.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
 GROUPEMENT DE COMMUNES «Coopération »
 AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
 D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/2020
 LE président du Groupement de Communes «Coopération » informe les candidats, intéressés par cet appel d'offres que la date limite de réception des offres relatives a l'appel d'offres N° 1/2020 pour : Achat de carburant et lubrifiant pour le fonctionnement des véhicules et engins relevant du parc Auto du Groupement De Communes Territorial «Coopération» de Chefchaouen, prévue initialement le 24/6/2020 est reportée au 8/7/2020 avec les mêmes exception faite de la date dépôt du dossier conditions que l'avis d'appel d'offres initial.
N° 4303/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
 GROUPEMENT DE COMMUNES «Coopération »
 AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
 D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2020
 LE président du Groupement de Communes «Coopération » informe les candidats, intéressés par cet appel d'offres que la date limite de réception des offres relatives a l'appel d'offres N° 2/2020 pour : Achat de pneus pour le fonctionnement des véhicules et engins relevant du parc Auto du Groupement De Communes Territorial «Coopération» de Chefchaouen, prévue initialement le 24/6/2020 est reportée au 8/7/2020 avec les mêmes exception faite de la date dépôt du dossier conditions que l'avis d'appel d'offres initial.
 Exception faite la date de dépôt des Prospectus, Notices ou autres Documents Techniques exigés par Le dossier d'appel d'offres prévue le 19/6/2020 A 16 H. est reportée au 3/7/2020 a16H
N° 4304/PA

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des ressources financières communales de Khénifra
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité, à savoir :
 1) DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :
 *Dossier administratif comprenant :
 a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemple unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.
 b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.
 e)Engagement d'employer la main d'œuvre exerçant actuellement à la gare routière et de préserver leur droits
 Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à

l'article 40 du décret précité :
 a) La ou les pièces justifiantes les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
 b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
 c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
 d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce..
 f) certificat attestant que le soumissionnaire exerce le métier de transport public de voyageurs par autocar au Maroc

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.
 *Dossier technique comprenant:
 a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, fixant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé .
 b) Les qualifications professionnelles et techniques ainsi la capacité financière suffisante pour assurer la bonne

marque de ce service.
 c) Les attestations délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés qui ont supervisé les travaux exécutés par le concurrent à leurs comptes.
 d) Présentation d'un organigramme pour la gestion de ce service.
 * Dossier complémentaire : -cahier des charges -règlement de consultation -
 2) DOSSIER FINANCIER :-
 Acte d'engagement dûment rempli et signé par le concurrent.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des ressources financières à la commune de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
N° 4308/PA

Royaume des Marocs
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique
 Académie régionale de l'éducation et de la formation
 Région Rabat sùle kénitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS RESERVES AUX PME NATIONALES
 SEANCE - PUBLIQUE

Le mercredi 01 juillet 2020 à partir de dix heures 00 min (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts sur offres de prix concernant :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire	Heure d'ouverture des plis des A.O
03/INV/DPSS/2020	TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU COLLEGE IBN YASSINE A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI YAHYIA- PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	2 395 644,00 Dirhams TTC (Deux millions trois cent quatre-vingt quinze mille six cent quarante quatre dirhams 00 centimes TTC)	35000,00dhs (Trente cinq mille dirhams)	A partir de dix heures 00min (10h:00min)
04/INV/DPSS/2020	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROIS (03) SALLES DE CLASSES EN PREFABRIQUE A L'ECOLE ATTESSANE A LA COMMUNE AZGHAR A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 093 680,00 Dirhams TTC (Un million quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt dirhams zéro centimes TTC)	10 000,00dhs (Dix mille Dirhams)	A partir de dix heures 30min (10:30)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

A.OO n°	Nouveau système		Ancien système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	Secteur	Qualifications demandées	
03/INV/DPSS/2020	A : Construction	A5	5 : Construction	5.18	4
04/INV/DPSS/2020	A : Construction	A2	5 : Construction	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 4305/PA

«DENTASMILE»
Constitution d'une
SARL-AU

Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 04/02/2020, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : «DENTASMILE» SARL-AU
OBJET SOCIAL : -Travaux de prothèse dentaire.
SIEGE SOCIAL:BD SEBTA HAY MERIEM N° 36 ETAGE 1 APPT 3-MOHAMMEDIA.
CAPITAL SOCIAL:Le capital est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique.
DUREE SOCIALE : 99 ans.
GERANCE : La société sera gérée par M.Said DKHICHI, de nationalité marocaine, né le 27/07/1991à KAF EL GHAR TAZA, titulaire de la C.I.N N° T242162et demeurant à RUE BANI MARINE GUERCIF, pour une durée illimitée.
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'èreinstance de Mohammedia le 11/03/2020 sous N°465, R.C N° :25349.

N° 4309/PA

TOUCOULAST
SARL
AU CAPITAL DE 100
000,00 DIRHAMS
SISE A : N 1 RDC KM
11500 ROUTE 110 BD
CHEFCHAOUNI
QUARTIER INDUS-
TRIEL AIN SEBAA CA-
SABLANCA

- Suivant Procès Verbal extraordinaire du 05/05/2020 il a été décidé :

• Le transfert du siège social :

Du CENTRE LIBERTE 10 RUE LIBERTE 3eme ETAGE APPT N° 5 à CASABLANCA AU N° 1 REZ DE CHAUSSE KM 11.500 ROUTE 110 BD CHEFCHAOUNI QUARTIER INDUSTRIEL AIN SEBAA de la même ville.

- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca, le 05/06/2020 Sous N° 735309 Pour extrait et mention.

N° 4310/PA

CONSTITUTION
D'UNE SARL
« GD COSMETICS »
au capital de
10 000,00 DH

1) Aux termes d'un acte sous seing privé, il est établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée.

DENOMINATION SOCIALE, GD COSMETICS SARL
OBJET SOCIAL : ACHAT VENDE DES PRODUITS COSMETIQUES LOCAL ET ETRANGER
SIEGE SOCIAL : 47 BD LALLA YACOUT 5 ETG CASABLANCA

DUREE DE LA SOCIETE:99 ANS
LA GERANCE :

• Mr AHMED DAHAN CIN BE916594
• Mr SALIM GUESSOUS CIN BE862232.

ANNEE SOCIALE. Du 01/01 au 31/12.

Le registre de commerce est effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/06/2020 sous le N° 461215.

N° 4311/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale
et de la Formation professionnelle
Académie Régionale d'Education et de Formation de la Région Casablanca - Settat

Direction Provinciale d'El-Jadida
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02J/EXP/2020 (Séance publique)

1. Le jeudi 02 juillet 2020 à 10 heure, il sera procédé A la salle des réunions à la direction provinciale du ministère de l'éducation national et de formation professionnelle situé au boulevard ibnou TOUMARET plateau ELJADIDA, à l'Ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offre de prix pour :

Approvisionnement en matières et fournitures d'alimentation pour les internats, les cantines des établissements scolaires relevant de la direction provinciale d'el Jadida, AREF -Casablanca-Settat. (Zone 2) En cinq (05) lots séparés :

- Lot n° 01 : Viande rouge

- Lot n° 02 : Poulets et œufs

- Lot n° 03 : Pain et viennoiserie

- Lot n° 04 : fruits et légumes

- Lot n° 05 : Epicerie

2. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré du service des affaires administratives et financières - Bureau des Appels d'Offres à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumart, Plateau à El-Jadida. Il peut également être téléchargé à partir du portail des Marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

3. Le Maître d'ouvrage est la Direction provinciale d'El Jadida relevant de l'A.R.E.F de la Région de Casablanca-Settat.

4. Le cautionnement provisoire pour chaque lot est fixé en DIRHAMS comme suit :

- Lot n° 01 : 21 500,00 (vingt et un mille cinq cents dirhams)
- Lot n° 02 : 14 500,00 (quatorze mille cinq cents dirhams)
- Lot n° 03 : 14 500,00 (quatorze mille cinq cents dirhams)

- Lot n° 04 : 8 500,00 (huit mille cinq cents dirhams)
- Lot n° 05 : 46 500,00 (quarante-six mille cinq cents dirhams)

5. Les estimations des coûts des prestations établies par la Direction provinciale d'El Jadida sont fixées en DIRHAMS (TTC) comme suit :

- Lot n° 01 :
MIN : 950 430,00 (neuf cent cinquante mille quatre cent trente dirhams)
MAX : 1 425 645,00 (un million quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-cinq dirhams)

- Lot n° 02 :
MIN : 633 654,20 (six cent trente-trois mille six cent cinquante-quatre dirhams et vingt centimes)
MAX : 950 512,60 (neuf cent cinquante mille cinq cent douze dirhams et soixante centimes)

- Lot n° 03 :
MIN : 654 500,00 (six cent cinquante-quatre mille cinq cents dirhams)
MAX : 981 751,10 (neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante et un dirhams et dix centimes)

- Lot n° 04 :
MIN : 373 291,60 (trois cent soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-onze dirhams et soixante centimes)
MAX : 559 960,80 (cinq cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante dirhams et quatre-vingts centimes)

- Lot n° 05 :
MIN : 2 074 354,72 (deux millions soixante-quatorze mille trois cent cinquante quatre dirhams et soixante-douze centimes)
MAX : 3 120 081,43 (trois millions cent vingt mille quatre vingt un dirhams et quarante-trois centimes)

6. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

7. Les concurrents peuvent :

• soit déposer leurs plis, contre récépissé, au bureau des marchés au service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale d'El Jadida, avenue Ibnou Toumart, Plateau à El-Jadida, le jeudi 02/07/2020 jusqu'à 10h ;

• soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception

à la Direction provinciale d'El Jadida, sise à l'adresse indiquée ci-dessus ;

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

8. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de Consultation.

N° 4312/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale de Nouaceur
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2020

Le 08/07/2020 à 11 Heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :

Maintenance préventive et curative y compris le changement des pièces de recharge du Médico-techniques du centre hospitalier provincial NOUACEUR (Hôpital SAR Prince Héritier MOULAY EL HASSAN)

et les centres de santé relevant de la délégation du Ministère de la santé à la province NOUACEUR en lots séparés :

Lot n°1 : La maintenance corrective et préventive y compris le changement des pièces de recharge des équipements du service de Radiologie.

Lot n°2 : La maintenance corrective et préventive y compris le changement des pièces de recharge des équipements du service de Laboratoire.

Lot n°3 : La maintenance corrective et préventive y compris le changement des pièces de recharge des équipements du Bloc Opératoire et Stérilisation.

Lot n°4 : La maintenance corrective et préventive y compris le changement des pièces de recharge des équipements du Service de maternité et de pédiatrie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma, Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de :

• Lot N°1 : 4036,00 dhs (Quatre mille trente-six dirhams)

• Lot N°2 : 3200,00 dhs (Trois mille deux cent dirhams.)

• Lot N°3 : 6300,00 dhs (Six mille trois cent dirhams)

• Lot N°4 : 3350,00 dhs (Trois mille trois cent cinquante)

• Lot N°5 : 760,00 dhs (Sept cent soixante dirhams)

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de ;

• Lot N°1 : 266 400,00 dhs (Deux cent soixante-six mille quatre cent dirhams)

• Lot N°2 : 211 200,00 dhs (Deux cent onze mille deux cent dirhams.)

• Lot N°3 : 415 440,00 dhs (Quatre cent quinze mille quatre cent quarante dirhams)

• Lot N°4 : 220 800,00dhs (Deux cent vingt mille huit cent dirhams)

• Lot N°5 : 50 400,00dhs (Cinquante mille quatre cent dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA)

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyé par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Qu'il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres. www.marchespublics.gov.ma,

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 4313/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Province NOUACEUR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2020 (Séance publique)

Le 14/07/2020 à 11 Heures, il sera procédé, à la salle de réunion de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :

La collecte et de traitement des déchets médicaux des centres de santé relevant de la délégation de la santé à la province de NOUACEUR, (en lot unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma, Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000.00 dhs (Deux mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Montant minimal : 48960,00 dhs (Quarante huit mille neuf cent soixante dirhams) Montant maximal : 97920,00 dhs (Quatre vingt dix sept mille neuf cent dix dirhams) Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la délégation du Ministère de la santé de NOUACEUR sis à l'Hôpital Prince Héritier My EL HASSAN CASABLANCA)

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit envoyé par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Qu'il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 4314/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Direction Régionale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Institut Supérieur
des Professions
Infirmières
et Techniques
de Santé Tétouan
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N°05/ISPITST/2020
Le jeudi 02/07/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, sise avenue AbdelkhalqToressHôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel - Route de Martil à Tétouan à l'ouverture des plis, relative à l'appel d'offre sur offre de prix pour :

- Travaux d'entretien et réparation des Bâtiments de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al-Hoceima.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés au secrétariat général de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue AbdelkhalqToressHôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel/Route de Martil Tétouan.
- Il peut également être téléchargé du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1443 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.
- Cautionnement provisoire est fixé à : 7000,00 DHS(Sept Milledirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :186871,20DH TTC (cent quatre-vingt-six mille Huit cent soixante-onze Dirhams et 20 centimes).
- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés au secrétariat générale de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue AbdelkhalqToressHôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel - Route de Martil Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
- Soit Transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (8) du règlement de consultation.

N° 4315/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT
JANOUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE
DE GUISSER
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
MARCHE N° 10/2020

Le jeudi 02/07/2020 à 10 heures, il sera procédé au siège de la commune de Guisser à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert concernant : REALISATION DE TRAVAUX, FOURNITURE, POSE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE L'ABATTOIR COMMUNAL ET DE LA HALLE AUX POISSONS - PHASE 01 - A LA COMMUNE DE GUISSER, PROVINCE DE SETTAT. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service technique de la commune de Guisser.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Vingt Dix Mille dirhams (90.000,00 dhs)
- L'estimation du coût des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Millions Cinq Cent Mille dirhams (4.500.000,00) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au service technique de la commune de Guisser ;
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le 18/06/2020 à 10 heures. Point de départ : le siège de la commune de Guisser
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de la consultation.

N° 4316/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
D'INEZGANE AIT
MELLOUL
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02/2020/INDH

Le 22 Juillet 2020 à 10Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet : l'achat de livres et de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2020/2021, dans le cadre de l'initiative Royale « un million de cartables » en quatre lots séparés - PREFECTURE INEZGANE AIT MELLOUL :

Lot 1 : Livres et Fournitures scolaires pour les élèves des établissements scolaires relevant de la commune Ait Melloul
Lot 2 : Livres et Fournitures scolaires pour les élèves des établissements scolaires relevant des communes Inezgane et Dcheira El jihadia
Lot 3 : Livres et Fournitures scolaires pour les élèves des établissements scolaires relevant des communes Laqliaa et Ouled dahou
Lot 4 : Livres et Fournitures scolaires pour les élèves des établissements scolaires relevant de la commune Temsia

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : (20 000,00 DH) vingt mille dirhams pour chaque lot.

- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à :
Lot n°1 : (1 642 213,08 DH TTC) un million six cent quarante-deux mille deux treize Dirhams huit centimes TTC.

Lot n°2 : (1 808 562,99 DH TTC) un million huit cent huit mille cinq cent soixante-deux Dirhams

quatre-vingt-dix-neuf TTC
Lot n°3 : (1 481 289,19 DH TTC) un million quatre cent quatre-vingt et un mille deux cent quatre-vingt-neuf Dirhams dix-neuf Centimes TTC.
Lot n°4 : (1 324 060,68 DH TTC) un million trois cent vingt-quatre mille soixante Dirhams soixante-huit Centimes TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;

-Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés, pour chaque lot, par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul, avant le 21 juillet 2020 à 16H30Mn.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4317/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, de la
Formation
Professionnelle
De l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie Régionale
d'Education et de
Formation
Région de Marrakech
Safi
Direction provinciale
de Chichaoua
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° : 14/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 02 juillet 2020 à 14 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Les travaux de construction de douze (12) blocs sanitaires aux établissements primaires relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S de

CHICHAOUA (lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12 000.00 dirhams (Douze Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de : 619 200.00 dirhams (Six Cent Dix-Neuf Mille Deux Cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 4318/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, de la
Formation
Professionnelle
De l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique
Académie Régionale
d'Education
et de Formation
Région de Marrakech
Safi
Direction provinciale
de Chichaoua
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° : 15/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 03 juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Les travaux de remplacement de six (06) salles en préfabriqué par des salles en dur (structure en béton armé) aux établissements d'enseignement primaires, implantés aux communes Sidi ghanem, Afelayssen et Irouhalen (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13 000.00 dirhams (Treize Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des travaux est fixée à la somme de : 860 454.48 dirhams (huit cent soixante mille quatre cent cinquante-quatre dirhams quarante-huit centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 4319/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX N°
01/2020/BG

Le Jeudi 02 Juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétaire Général de Mohammaia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Achat de matériel informatique pour le compte de la préfecture de Mohammaia. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et des marchés Préfecture Mohammaia, BD Yacoub El Mansour Mohammaia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 15.000.00 Dhs (Quinze mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent quarante et un mille neuf cent vingt huit dhs TTC (341.928,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récé-

pisser leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et des marchés Préfecture Mohammaia, BD Yacoub El Mansour Mohammaia.
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Le dépôt des plis et des offres peuvent effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Les prospectus ou autres documents techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau service des marchés, Division du budget et des marchés Préfecture Mohammaia avant le Mercredi 01 Juillet 2020 à 15 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.
N° 4320/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 10/2020/PSK/INDH
Le 09 Juillet 2020 à 10 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires : Sidi Kacem (Primaire et collégial) et Mechraa Belksiri (collégial) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinquante quatre Mille dirhams (54 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois millions six cent vingt deux mille trois cent soixante trois centimes (3 622 363,47) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récé-

pisser leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 08 Juillet 2020 à 16H.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N° 4321/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 11/2020/PSK/INDH
Le 09 Juillet 2020 à 11 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires : Had Kourt et Jorf El Melha (Collégial et Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante trois Mille dirhams (63 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre millions deux cent cinquante sept mille huit cent dix sept dirhams 48 centimes (4 253 817,48) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-

349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récé-

pisser leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 08 Juillet 2020 à 16H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N° 4322/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 12/2020/PSK/INDH
Le 09 Juillet 2020 à 12 Heures, Il sera procédé dans les bureaux de Mr le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat des kits scolaires :Mechraa Belksiri et Dar El Gueddari (Primaire) dans le cadre de l'Initiative Royale « Un Million de cartables »-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante Mille dirhams (40 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions sept cent trente mille quatre cent onze dirhams 16 centimes (2 730 411,16) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récé-

pisser leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la province de Sidi Kacem au plus tard le 08 Juillet 2020 à 16H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.
N° 4323/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 09/2020/PSK/INDH

Le 07 Juillet 2020 à 11 H, Il sera procédé dans les bureaux de M. le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour les travaux de construction de 10 unités préscolaires à la Province de Sidi Kacem-Province de Sidi Kacem-Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante deux mille dirhams (42 000,00).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions huit cent soixante quatre mille neuf cent vingt cinq Dirhams 00 Centimes (2 864 925,00) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépisés leurs plis dans le bureau du service des marchés (Division du budget et des marchés de la province de Sidi Kacem) ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification comme suit :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A.2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
N° 4324/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 13/2020/CH/ANF
« Séance publique »

Le 02 juillet 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation
01	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires relevant de la DPMENFPESRS de Chichaoua par vingt et un (21) salles d'enseignement préscolaire	40 000,00 dhs (quarante mille dhs)
02	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension des établissements d'enseignement primaires par dix (10) salles d'enseignement général	25 000,00 dhs (vingt-cinq mille dhs)
03	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension du lycée collégial IBN ANNAFTSS par quatre (04) salles d'enseignement général	10 000,00 dhs (dix mille dhs)
04	le contrôle technique des études et le contrôle des travaux d'extension des lycées qualifiants AL KHAOUARIZMI et IBN ROCHD relevant de la D.P.M.E.N.F.P.E.S.R.S de CHICHAOUA	20 000,00 dhs (vingt mille dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA ;
- soit les déposer contre récépisés dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchéspublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME
N° 4325/PA